Quatre-vingt-sixième année. — N° 149. Le Numéro : 15 francs. Lundi 28 et Mardi 29 Juin 1954.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
**QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS


## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**Présidence du conseil.**

*Arrêté* du 26 juin 1954 portant délégation de signature (p. 6162).

**Ministère de la justice.**

*Arrêté* portant détachement (administration pénitentiaire) (p. 6162).

**Ministère de la défense nationale et des forces armées.**

*Citations* à l'ordre de l'armée aérienne (additif) (p. 6162).

*Décret* portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6162).

*Désignations* pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (pp. 6162, 6167 et 6168).

*Liste* de classement de sortie de l'école d'application du service de santé militaire (armée active) (p. 6172).

**Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.**

*Arrêté* du 24 juin 1954 fixant l'indemnité accordée à un agent de change de bourse sans parquet dont la charge a été supprimée (p. 6173).

*Arrêté* du 23 juin 1954 fixant les conditions de fonctionnement du conseil national des assurances (p. 6173).

*Arrêtés* portant promotions, nominations et détachements :

Caisse des dépôts et consignations (p. 6173).

Douanes et droits indirects (p. 6174).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 6174).

*Circulaire* n° 37-6 B/1 du 26 juin 1954 relative aux commissions départementales d'investissements (p. 6174).

**Ministère de l'éducation nationale.**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

*Arrêté* du 24 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6174).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Arrêté* du 8 juin 1954 portant classement des centres de réception radioélectriques exploités ou contrôlés par le ministère (p. 6174).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

*Arrêté* du 25 juin 1954 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6176).

**Ministère de l'industrie et du commerce.**

*Arrêtés* du 25 juin 1954 nommant les membres du cabinet du ministre et portant délégation de signature (p. 6176).

**Ministère de l'agriculture.**

*Arrêtés* nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat et portant délégation de signature (rectificatifs) (p. 6176).

*Arrêtés* portant révocation, exclusion définitive, abaissement d'échelon, acceptation de démissions et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts) (p. 6177).

**Ministère du logement et de la reconstruction.**

*Arrêtés* portant prise en considération et revision de projets d'aménagement (rectificatifs) (p. 6177).

*Arrêtés* portant nominations, titularisations et rectificatif (services extérieurs) (p. 6177).

**Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.**

*Arrêté* portant nomination (services extérieurs) (p. 6177).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Arrêtés* du 18 juin 1954 portant agrément de laboratoires d'analyses médicales (p. 6177).

*Arrêté* portant maintien en fonctions du président du comité des inspecteurs généraux (p. 6180).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Décès d'un député. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 6180).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 6181).

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 6182).

## INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 6183).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

*Avis* de concours pour le recrutement d'un technicien d'études et de fabrications du service central hydrographique (p. 6183).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

*Avis* relatif au tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 6183).

*Sociétés étrangères d'assurances:* Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 6183).

*Avis* n° 572 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et l'Autriche (p. 6183).

*Avis* aux exportateurs concernant les modifications à la liste des marchandises prohibées à l'exportation (p. 6184).

*Résultats* du tirage de la tranche spéciale du Grand Prix de Paris 1954 (p. 6185).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Tarifs* de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 6185).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

*Avis* aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse (p. 6187).

**Annonces** (p. 6188).

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

**Assemblée nationale.** — Annexes: feuilles 57 et 58 (session de 1953) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 15 (*pour l'édition complète*).

**Rapport** sur l'application en agriculture de la législation relative aux assurances sociales (statistiques du 1er janvier au 31 décembre 1952) (pp. 203 à 222).

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

**Délégation de signature.**

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. André Ségalat, secrétaire général du Gouvernement, à l'effet de signer, au nom du président du conseil des ministres, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique notamment à la signature de tous arrêtés, de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, ordres de payements, chèques, pièces justificatives de dépenses, ordres de recettes et autres pièces comptables, de tous marchés, conventions, contrats et avenants, des arrêtés de débet et des états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Administration pénitentiaire.**

Par arrêté du 12 juin 1954, M. Bartoli (Pierre-Paul), surveillant principal des services pénitentiaires de la Guyane, est détaché à la maison d'arrêt de Cayenne (Guyane) pour y remplir les fonctions de surveillant chef de l'administration pénitentiaire pour compter du 23 février 1954.

M. Bartoli percevra dans ses nouvelles fonctions les mêmes émoluments que dans son cadre d'origine.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

**Citations à l'ordre de l'armée aérienne.**

Additif au *Journal officiel* du 16 juin 1954: page 5645, 11e ligne, après: Fradet (Raymond-Gabriel), sergent, groupe de chasse 2/21 *Auvergne*, ajouter: « Fradet (Raymond-Gabriel), sergent, groupe de chasse 2/21 *Auvergne* ».

**Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1952: page 8276, 1re colonne, au lieu de: « Lhaa (Alexandre-Marie-Joseph), ancien sergent-chef du 81e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 249 au recrutement de Tarbes », lire: « Lhaa (Alexandre-Marie-Joseph), ancien adjudant ».

(Le reste sans changement.)

***Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.***

SOUS-OFFICIERS APPARTENANT AUX ARMES ET SERVICES GÉRÉS PAR LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

*Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er avril 1954 et son additif.*

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97284 PM/I. B. du 23 juin 1949, *Bulletin officiel*, partie temporaire, page 2115, chapitre III, art. 4, et ses modificatifs).

NOTA. — Les dates portées à la suite du nom des sous-officiers précisent la date de naissance et la date de promotion (rectifiée, le cas échéant) dans le grade au titre duquel les intéressés sont désignés.

## I. — *MAINTENANCE DE SEPTEMBRE 1954*

### A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL ET SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES

#### I. — Infanterie.

TOUR NORMAL

*Adjudants-chefs.*

Giraud (Jean), 25 juin 1918 (1er juillet 1952), 6e R. M.
Godard (Albert), 27 avril 1915 (1er octobre 1945), 5e R. M.
Courdier (Georges), 13 avril 1914 (1er octobre 1952), 6e R. M.
Le Burlu (Georges), 23 février 1917 (1er janvier 1950), Maroc.
Brosset (René), 22 octobre 1917 (1er avril 1954), 9e R. M. (écoles).
Natiez (Louis), 22 août 1920 (1er avril 1954), 2e R. M.
Perez (François), 3 mai 1916 (1er avril 1952), 1re R. M.
Fotz (Walter), 10 mars 1914 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
Reiss (René), 25 mars 1920 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Espallargas (Paul), 26 janvier 1917 (1er avril 1952), 6e R. M.
Filippini (Marc), 8 octobre 1918 (14 novembre 1954), Tunisie.

*Adjudants.*

Battesti (Ange), 14 mai 1912 (1er juillet 1952), 6e R. M.
Fritsch (Albert), 3 février 1917 (1er juin 1945), 6e R. M.
Lick (Auguste), 30 avril 1920 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Trepos (Raphaël), 30 mars 1920 (1er avril 1954), 3e R. M. (écoles).
Couillens (Pierre), 6 mai 1920 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
Laurent (Marcel), 18 juillet 1921 (1er janvier 1954), Tunisie.
Lanche (Alphonse), 10 mars 1920 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
Aubert (Louis), 11 mai 1920 (1er avril 1953), 4e R. M.
Gaveau (Jean), 6 mai 1923 (1er janvier 1952), Tunisie.
Bayle (Julien), 24 octobre 1921 (1er octobre 1951), Tunisie.
Chaussier (Pierre), 25 septembre 1916 (1er octobre 1951), 9e R. M. (écoles).
Baudoin (Roger), 1er septembre 1914 (1er avril 1950), 10e R. M.
Goinet (Joseph), 2 janvier 1921 (1er avril 1953), 3e R. M.
Jegou (Emile), 29 juin 1916 (1er avril 1951), 6e R. M.
Heluin (Gustave), 2 février 1921 (1er avril 1954), 6e R. M.
Duranthon (René), 15 novembre 1922 (1er avril 1954), 6e R. M.
Cassagnes (Robert), 6 avril 1924 (1er juillet 1953), 4e R. M. (écoles).
Perry (Pierre), 8 novembre 1918 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
Chappat (Elie), 22 avril 1922 (1er juillet 1950), Tunisie.
Bar (Raymond), 3 juin 1922 (1er avril 1954), 4e R. M.
Fuster (Manuel), 18 octobre 1919 (1er mars 1945), 10e R. M.
Reix (Gilbert), 26 juin 1923 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Roncki (Fernand), 21 janvier 1914 (1er juillet 1950), 6e R. M.
Foubert (Elie), 15 février 1915 (1er janvier 1949), 2e R. M.
Delleutraz (Georges), 27 juin 1920 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Millot (Pierre), 22 août 1920 (1er octobre 1952), Maroc.
Aufaure (Marcel), 16 mars 1919 (1er octobre 1951), 9e R. M. (écoles).
Matteudi (Joseph), 6 novembre 1922 (1er avril 1954), 9e R. M. (écoles).
Bornet (Charles), 25 janvier 1919 (1er décembre 1948), 3e R. M. (écoles).
Monteil (Henri), 30 avril 1924 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
Le Bihan (Jean-Marie), 7 août 1914 (1er mai 1946), 7e R. M. (écoles).
Florucci (Joseph), 20 octobre 1923 (1er janvier 1953), 4e R. M. (écoles).
Mary (Jean), 4 février 1923 (1er avril 1952), Tunisie.
Clech (Jean), 20 décembre 1916 (1er janvier 1951), 1re R. M.
Bourgeois (Jacques), 9 mars 1923 (1er décembre 1947), 9e R. M.
Dumoitier (Marcel), 23 avril 1916 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Amadei (Martin), 21 octobre 1916 (1er avril 1950), 9e R. M.
Boitel (André), 24 septembre 1919 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.

*Sergents-majors.*

Rageau (Jean), 20 mars 1925 (1er mai 1948), 4e R. M.
Quentier (Pierre), 29 septembre 1925 (1er janvier 1952), Maroc.
Navrotski (Jean), 7 juillet 1916 (16 novembre 1953), 6e R. M.
Runigo (Marcel), 24 septembre 1923 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
Bros (Marcel), 12 août 1926 (1er septembre 1952), Tunisie.
Tremblais (Marcel), 21 juin 1921 (1er juin 1946), 10e R. M.
Winterberger (Robert), 8 août 1922 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Joseph (Charles), 26 janvier 1920 (1er avril 1953), 2e R. M.
Cheminade (André), 24 avril 1920 (1er janvier 1948), Maroc.
Lacaze (Albert), 2 octobre 1920 (1er janvier 1952), 4e R. M.
Huteau (Gérard), 5 janvier 1922 (1er juillet 1951), 4e R. M.
Louis (Pierre), 28 juillet 1927 (1er mai 1954), 10e R. M.
Bernard (Jean), 12 octobre 1926 (1er janvier 1954), Tunisie.
Seigneur (André), 18 mai 1929 (1er mai 1952), 10e R. M.
Jacques (André), 24 mai 1918 (1er janvier 1949), 6e R. M.
Slandrowiez (Henri), 7 juin 1925 (1er octobre 1949), 10e R. M.
Giroux (Roger), 29 mars 1922 (1er octobre 1949), 6e R. M.
Marchal (Henri), 5 août 1921 (1er juillet 1948), Maroc.
Carletti (Joseph), 8 octobre 1927 (1er juin 1954), 6e R. M.
Oubreyrie (Maurice), 5 octobre 1920 (1er janvier 1954), 9e R. M. (écoles).
Lathuille (Albert), 12 septembre 1928 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
Kessler (Gérard), 12 décembre 1927 (1er janvier 1953), Maroc.
Barre (Marcel), 24 octobre 1918 (1er janvier 1953), 9e R. M.
Tozzi (Jean-Baptiste), 24 juin 1923 (1er mai 1951), Maroc.
Rives (Yves), 18 septembre 1923 (1er juillet 1950), 9e R. M. (écoles).
Imbert (Richard), 20 octobre 1925 (1er juillet 1950), Maroc.
Morvan (Francis), 14 mai 1924 (16 décembre 1948), 3e R. M.
Redon (Valmont), 24 avril 1916 (1er mai 1948), 4e R. M.
Fischer (Pierre), 10 février 1925 (16 avril 1947), 10e R. M.
Lecront (Camille), 16 février 1923 (1er février 1947), 2e R. M.
Denereaz (Léon), 20 mai 1918 (1er octobre 1949), 8e R. M.
Steffen (Fernand), 21 juillet 1924 (1er février 1949), 10e R. M.
Le Bars (Jean), 6 mars 1924 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Porta (Abel), 8 juin 1920 (1er janvier 1948), 4e R. M.
Gillier (Pierre), 17 août 1925 (1er octobre 1951), 10e R. M. (écoles).
Laplume (Jean), 27 juin 1928 (1er janvier 1948), 10e R. M.
Le Borgne (Hervé), 23 mars 1919 (1er janvier 1952), Tunisie.
Louise (Claude), 16 mai 1927 (1er mars 1954), Maroc.
Toti (Dominique), 9 décembre 1921 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Lepage (Yves), 8 mai 1926 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
Duda (Victor), 6 décembre 1926 (1er janvier 1953), 10e R. M.

*Sergents-chefs.*

Reynaud (Christian), 15 novembre 1928 (1er janvier 1954), 6e R. M.
Kukla (Raymond), 13 mars 1926 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
Montmedy (Jean), 30 août 1925 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
Hazotte (Marcel), 20 mars 1928 (1er septembre 1952), 6e R. M.
Augeraud (Jean-Michel), 22 mai 1928 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
Benarfa (Khaled), 14 juillet 1916 (1er février 1951), 6e R. M.
Petit (Raymond), 4 février 1915 (1er octobre 1949), 3e R. M. (écoles).
Bouillard (Jules), 21 février 1917 (1er janvier 1951), 2e R. M.
Toubale (Rabah), 24 janvier 1927 (1er janvier 1953), Tunisie.
Charpin (Aimé), 30 mars 1929 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
Petit (Jules), 6 décembre 1919 (1er avril 1951), Tunisie.
Castellani (Joseph), 7 janvier 1924 (1er janvier 1951), 3e R. M. (écoles).
Poulain (René), 10 juin 1918 (1er octobre 1949), 1re R. M.
Berducq (Michel), 18 avril 1923 (20 septembre 1949), 4e R. M.
Pingault (Maurice), 12 décembre 1920 (20 septembre 1949), 3e R. M. (écoles).
Vaucher (Pierre), 29 février 1924 (1er octobre 1948), 3e R. M. (écoles).
Broux (René), 24 mars 1922 (15 juillet 1948), F. F. Allemagne.
Mousset (Henri), 12 septembre 1922 (1er juin 1948), 4e R. M.
Leclerc (Paul), 13 juillet 1918 (1er janvier 1948), F. F. Allemagne.
Cathaux (Albert), 8 septembre 1925 (1er novembre 1947), 2e R. M.
Danniel (Emile), 25 novembre 1920 (16 avril 1948), F. F. Allemagne.
Danes (Joseph), 5 décembre 1919 (1er janvier 1949), 3e R. M. (écoles).
Bohers (André), 5 août 1923 (1er décembre 1947), F. F. Allemagne.
Croguennec (Francis), 14 novembre 1920 (10 septembre 1946), F. F. Allemagne.
Lepoittevin (Roger), 22 juin 1928 (11 novembre 1954), F. F. Allemagne.
Avenard (Pierre), 28 février 1929 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
Schwetterie (André), 23 février 1927 (1er octobre 1951), Tunisie.
Lefoll (Roger), 3 novembre 1920 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
Verger (François), 26 juillet 1920 (1er février 1945), 1re R. M.
Puiflant (Pierre-Jean), 11 janvier 1927 (1er janvier 1953), Tunisie.
Meyer (Florent), 17 septembre 1930 (1er janvier 1953), Tunisie.
Riolacci (Simon), 9 janvier 1926 (1er juillet 1952), Tunisie.
Scoubart (Max), 4 juin 1925 (1er janvier 1952), Tunisie.
Pomier (Jean), 24 décembre 1924 (1er janvier 1948), 8e R. M.
Marin (Armand), 9 octobre 1928 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Bohn (Paul), 14 juin 1925 (1er janvier 1953), Tunisie.
Monestier (Maurice), 1er février 1926 (16 août 1952), Maroc.
Thouillez (Paul), 13 avril 1926 (1er juillet 1952), 4e R. M.
Simon (Yves), 29 juin 1922 (1er octobre 1951), 10e R. M.
Lacroix (André), 6 mars 1926 (1er juillet 1949), Maroc.
Kiriloff (Nicolas), 7 septembre 1924 (1er septembre 1948), F. F. Allemagne.
Kmiec (Léon), 24 novembre 1924 (1er novembre 1947), 2e R. M.
Schreiber (Noël), 15 novembre 1921 (1er août 1947), 6e R. M.
Fritz (Robert), 29 décembre 1915 (1er janvier 1947), F. F. Allemagne.

Lefebvre (André), 13 décembre 1928 (1er janvier 1953), 1re R. M. (écoles).
Neguiral (Ernest), 5 octobre 1922 (1er avril 1951), 6e R. M.
Gauthier (Roger), 29 mars 1924 (1er février 1949), 1re R. M.
Larrecq (Alfred), 9 juin 1926 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
Navarro (Georges), 1er septembre 1929 (1er janvier 1951), 10e R. M.

*Sergents.*

Deulvot (Jean-Pierre), 28 janvier 1929 (1er mars 1951), 7e R. M.
Piquet (Henri), 3 juillet 1924 (15 juin 1945), 4e R. M.
Leconte (Roland), 5 août 1928 (1er novembre 1952), Tunisie.
Santolini (Marcantes), 29 mai 1929 (20 octobre 1951), Tunisie.
Guilloux (Michel), 21 janvier 1928 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
Derouesne (Bernard), 20 novembre 1923 (20 septembre 1949), 3e R. M.
Devidal (Jacques), 10 mars 1929 (24 février 1953), 6e R. M.
Leca (Sauveur), 26 avril 1927 (1er juillet 1951), Tunisie.
Besson (Paul), 13 janvier 1930 (20 octobre 1951), Tunisie.
Chaboud (Jean), 24 août 1918 (1er août 1953), 1re R. M.
Roosemont (Claude), 4 février 1924 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
Collinet (Lucien), 25 février 1929 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
Bizouarn (François), 12 février 1921 (1er octobre 1952), 1re R. M.
Mechin (Marcel), 14 octobre 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Sagon (Marcel), 23 août 1929 (1er septembre 1951), Tunisie.
Pieri (Dominique), 31 août 1928 (1er avril 1951), Maroc.
Paoli (Antoine), 22 mars 1928 (1er avril 1950), Maroc.
Cessieq (Louis), 2 mars 1927 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
Deshaies (Marcel), 10 février 1928 (1er septembre 1952), Maroc.
Pelle (André), 24 novembre 1926 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Burgarella (Lucien), 20 janvier 1929 (20 octobre 1951), F. F. Allemagne.
Vidal (Ernest), 16 novembre 1927 (1er mai 1951), 6e R. M.
Prud'homme (René), 20 juillet 1924 (1er avril 1947), F. F. Allemagne.
Pinelli (François), 8 mai 1929 (1er avril 1951), Tunisie.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

*Sergent.*

Desmouceille (Georges), 20 février 1921 (16 octobre 1953), Maroc.

SOUS-OFFICIERS ÉDUCATEURS

*Adjudant.*

Egea (Jean), 20 août 1916 (1er juillet 1950), 10e R. M. (écoles).

*Sergents-chefs.*

Saint-Cricq (Joseph), 21 mars 1928 (1er janvier 1952), 8e R. M. (écoles).
Lourette (Paul), 11 février 1924 (1er septembre 1947), 1re R. M. (écoles).

TOUR SPÉCIAL

*Adjudant-chef.*

Teyssere (Jean-Marie), 3 avril 1912 (1er octobre 1950), 5e R. M.

*Adjudants.*

Foesard (Léon), 6 décembre 1914 (5 juin 1953), 3e R. M.
Nouvier (Emile), 29 septembre 1912 (2 juin 1951), 6e R. M.
Huart (Jules), 11 mars 1915 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.

*Sergents-majors.*

Boblin (Raymond), 30 septembre 1924 (1er juillet 1948), 8e R. M.
Escane (Francis), 1er avril 1926 (16 mars 1952), Maroc.
Cadillon (Robert), 11 février 1925 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.

*Sergents-chefs.*

Chabrillat (Antoine) 27 décembre 1921 (1er décembre 1950) F. F. Allemagne.
Bourgeois (René) 9 juillet 1925 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Dubois (Etienne), 21 septembre 1926 (1er décembre 1954), F. F. Allemagne.
Clouet (Jean), 3 janvier 1923 (1er mai 1948), 6e R. M.
Linder (Léger), 7 octobre 1920 (1er juillet 1943), F. F. Allemagne.
Astier (Yvon), 25 novembre 1920 (22 juin 1945), F. F. Allemagne.
Maillard (André), 22 juin 1920 (1er janvier 1953), Maroc.

*Sergent.*

Dubuisson (Jean), 25 juin 1928 (1er janvier 1953), 2e R. M.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

TOUR NORMAL

*Adjudant-chef.*

Leroux (André), 19 mai 1908 (11 octobre 1951), 4e R. M.

*Maréchal des logis-major.*

Chiapetti (Jacques), 13 juin 1923 (1er juillet 1949), 1re R. M.

*Maréchal des logis chef.*

Bernard (Jean), 27 mai 1923 (1er octobre 1951), 4e R. M.

*Maréchaux des logis.*

Giraudo (Georges), 18 septembre 1927 (1er mars 1951), 9e R. M.
Wayolle (Jacques), 25 octobre 1932 (1er mai 1954), 2e R. M.
Pierron (Raymond), 24 août 1930 (1er mai 1951), F. F. Allemagne.
Duez (André), 26 septembre 1932 (1er décembre 1953), 10e R. M.
Douay (Marcel), 27 octobre 1912 (28 février 1949), 5e R. M.
Badet (Guy), 18 août 1932 (1er octobre 1953), Tunisie.
Billard (Albert), 11 décembre 1928 (31 janvier 1951), F. F. Allemagne.
Zanella (Pierre), 23 septembre 1925 (29 novembre 1950), 9e R. M.

III. — **Artillerie.**

TOUR NORMAL

*Adjudants-chefs.*

Bertrand (Jean), 16 juillet 1917 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Marchal (Gilbert), 22 juillet 1920 (1er avril 1950), 6e R. M.
Pinot (Maurice), 15 septembre 1918 (1er juillet 1947), Maroc.
Corbin (Jean), 10 juin 1915 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
Barteaux (Jean), 3 novembre 1916 (1er octobre 1949), 1re R. M.
Buisson (Charles), 27 février 1914 (1er octobre 1946), 9e R. M.
Odorico (Antonio), 27 février 1920 (1er juillet 1952), 10e R. M.
Berger (Alfred), 6 novembre 1920 (1er janvier 1947), 9e R. M.
Morin (André), 13 avril 1918 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Forestier (Julien), 26 mai 1919 (25 mai 1946), 3e R. M.
Derrien (Jacques), 29 février 1920 (1er octobre 1953), 1re R. M.
Pelletan (Pierre), 7 septembre 1918 (1er octobre 1949), 4e R. M.
Quès (Albert), 19 novembre 1918 (1er décembre 1945), F. F. Allemagne.
Blanchard (René), 3 septembre 1918 (1er janvier 1948), 9e R. M.

*Adjudants.*

Derapra-Hamian (Armenay), 15 décembre 1920 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Louchouarn (Alain), 21 mars 1916 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
Echenlaub (Alex), 25 octobre 1924 (1er juillet 1953), 6e R. M.
Majeune (François), 27 août 1917 (1er juillet 1951), 7e R. M.
Collette (René), 28 juillet 1917 (1er juillet 1953), 9e R. M.
Desmarthon (Aristide), 9 janvier 1920 (1er avril 1950), 6e R. M.
Fabre (Honoré), 17 mai 1920 (1er juillet 1948), 10e R. M.
Neau (Guy), 24 juillet 1925 (1er octobre 1953), 7e R. M.
Brassart (Ernest), 8 mai 1921 (1er janvier 1950), 2e R. M.
Carbiener (Jean), 10 octobre 1919 (1er novembre 1945), F. F. Allemagne.
Rouby (Joseph), 5 mars 1920 (1er juillet 1948), 6e R. M.
Sancey (René), 11 novembre 1925 (1er octobre 1953), 6e R. M.
Dougnac (Joseph), 6 mars 1923 (1er janvier 1951), 9e R. M.
Badou (Antoine), 3 juin 1920 (1er janvier 1954), 4e R. M.
Ricatte (Albert), 29 novembre 1923 (1er janvier 1951), 7e R. M.
Gérard (André), 7 septembre 1920 (1er mars 1947), F. F. Allemagne.
Biquet (Raoul), 5 septembre 1916 (1er avril 1948), 7e R. M.

*Maréchaux des logis-majors.*

Jarlan (Alphonse), 25 septembre 1914 (1er avril 1945), 4e R. M.
Sicaud (Robert), 21 avril 1920 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
Hilmoine (Georges), 13 janvier 1915 (1er novembre 1951), 1re R. M.
Sebille (François), 16 novembre 1919 (1er janvier 1950), 8e R. M.
Coulon (Gilles), 26 septembre 1922 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
Lequien (Jacques), 3 octobre 1923 (1er décembre 1952), Tunisie.
Lagoutte (Marcel), 12 octobre 1923 (1er septembre 1952), F. F. Allemagne.
Grandjean (René), 30 juillet 1918 (1er janvier 1952), 6e R. M.
Marie (Henri), 27 mai 1921 (1er juin 1950), F. F. Allemagne.

*Maréchaux des logis chefs.*

Viron (Paul), 17 août 1921 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
Baucheron (Lucien), 28 juin 1924 (1er janvier 1954), 6e R. M.
Delamare (René), 17 mars 1923 (1er mars 1950), 6e R. M.
Hascoet (Hervé), 2 septembre 1926 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Tetry (Yves), 13 octobre 1925 (5 mars 1953), 2e R. M.
Ingremeau (Jean), 2 décembre 1925 (1er avril 1953), 6e R. M.
Frenot (Jean), 22 mars 1926 (1er avril 1953), 6e R. M.
Guyard (Paul), 15 juin 1928 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
Grise (Fernand), 26 décembre 1921 (1er janvier 1951), 6e R. M.
Gueguen (Jean), 6 août 1925 (1er octobre 1950), Maroc.
Mathouillot (André), 4 mars 1926 (1er février 1950), F. F. Allemagne.
Avisou (Edmond), 21 décembre 1919 (1er février 1947), 9e R. M.
Cordier (Paul), 22 janvier 1918 (1er février 1947), Maroc.
Floux (André), 30 août 1924 (1er septembre 1947), F. F. Allemagne.
Marrec (Jean), 31 mai 1927 (1er janvier 1952), 7e R. M.
Charnaud (Joseph), 26 avril 1928 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
André (Adrien), 15 décembre 1925 (1er mai 1952), Tunisie.
Harant (Marc), 4 juillet 1925 (1er février 1951), 2e R. M.
Galiot (Roland), 6 novembre 1923 (1er novembre 1950), 4e R. M.
Groux (William), 23 juin 1922 (15 septembre 1945), Maroc.
Lalande (Alexandre), 18 octobre 1923 (1er septembre 1945), F. F. Allemagne.
Casale (Rober), 4 août 1927 (16 décembre 1950), 10e R. M.
Estardier (Fernand), 16 mars 1925 (1er juin 1951), F. F. Allemagne.
Pierquin (Henri), 17 novembre 1921 (1er août 1947), Maroc.
Le Gaillard (Louis), 19 juillet 1928 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
Jacquemin (Roland), 14 septembre 1928 (1er janvier 1952), 2e R. M.
Pataud (Pierre), 28 juin 1928 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Manier (André), 2 février 1927 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Radecki (Hendrich), 21 juin 1926 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Henry (Jean), 9 juillet 1922 (1er mai 1951), Maroc.

*Maréchaux des logis.*

Jachet (Pierre), 4 juin 1924 (28 octobre 1953), 1re R. M.
Simonnet (Michel), 24 août 1931 (15 octobre 1952), 9e R. M.
Vuillaume (Jacques), 23 août 1931 (15 octobre 1952), 6e R. M.
Cazaux (Fernand), 15 juillet 1931 (15 octobre 1952), 9e R. M.
Perrin (Georges), 15 juin 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne.
Frivat de Garilhe (Hubert), 10 mars 1930 (15 octobre 1952), 8e R. M.
Portier (André), 23 avril 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne (écoles).
Dubois (Claude), 29 mars 1932 (12 octobre 1952), F. F. Allemagne.
Debrusse (Jean), 16 février 1933 (10 octobre 1952), 5e R. M.
Ramond (Antonio), 23 juin 1933 (9 octobre 1952), 9e R. M.
Legrand-Jacques (Yvon), 5 mars 1919 (9 octobre 1952), 6e R. M. (écoles).
Théron (Jacques), 9 octobre 1933 (9 octobre 1952), 1re R. M.
Ordener (Jacques), 10 mars 1930 (8 octobre 1952), Tunisie.
Félix (Jean), 26 août 1932 (8 octobre 1952), 4e R. M.
Bertin (Jean), 3 octobre 1933 (3 octobre 1952), 4e R. M.
Michel (André), 23 mai 1932 (2 octobre 1952), 6e R. M.
Arnaud (Roger), 22 mars 1931 (1er octobre 1952), Tunisie.
Lesink (Joseph), 25 avril 1930 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
Faure (Maurice), 24 septembre 1933 (1er octobre 1952), 2e R. M.
Fauxinstier (Guy), 8 août 1932 (1er octobre 1952), 4e R. M.
Joly (Raymond), 18 mars 1933 (28 septembre 1952), 6e R. M. (écoles).
Guillère (Max), 16 juin 1932 (28 septembre 1952), 6e R. M.
Nabailles (Marcel), 27 septembre 1933 (27 septembre 1952), F. F. Allemagne.
Guillemaut (André), 28 août 1933 (24 septembre 1952), 7e R. M.
Laguerey (Guy), 11 juillet 1932 (19 septembre 1952), 6e R. M.
Cavaille (André), 7 septembre 1932 (16 septembre 1952), 9e R. M.
Laffon (Jacques), 5 septembre 1928 (12 septembre 1952), F. F. Allemagne.
Chevreux (Pierre), 27 septembre 1932 (11 septembre 1952), 6e R. M.
Baule (André), 1er mai 1932 (7 septembre 1952), 7e R. M.
Abric (Joseph), 30 août 1932 (7 septembre 1952), 9e R. M. (écoles).
Marceau (Jean), 16 novembre 1915 (5 septembre 1952), 6e R. M.
Strappazon (Victor), 18 janvier 1929 (1er septembre 1952), 6e R. M. (écoles).
Fradet (Roger), 27 août 1933 (27 août 1952), 7e R. M.
Gaudeau (Hugues), 7 avril 1932 (27 août 1952), 7e R. M.
Michelin (Claude), 21 août 1933 (21 août 1952), 6e R. M.
Delsuc (Claude), 19 août 1933 (19 août 1952), 2e R. M.
Leclère (Pierre), 9 juillet 1930 (16 août 1952), F. F. Allemagne.
Hermann (Julien), 11 août 1933 (11 août 1952), 9e R. M.
Auguin (Henri), 7 janvier 1932 (27 juillet 1952), F. F. Allemagne.
Danjoux (René), 19 juin 1932 (26 juillet 1952), 9e R. M. (écoles).
Sibe (Guy), 10 février 1931 (21 juillet 1952), 9e R. M.
Viviand (Jean), 1er septembre 1930 (16 juillet 1952), 1re R. M.
Michel (Francis), 21 juin 1932 (16 juillet 1952), 9e R. M.
Laurencot (René), 6 mars 1931 (2 juillet 1952), 3e R. M. (écoles).
André (Victor), 20 octobre 1930 (16 juin 1952), F. F. Allemagne.
Gottin (Claude), 9 juin 1933 (9 juin 1952), 2e R. M.
Gérard (André), 10 juillet 1930 (7 juin 1952), Maroc.
Lagarrigue (Jean), 22 août 1930 (4 juin 1952), F. F. Allemagne.
Dubus (Maurice), 7 mai 1933 (1er juin 1952), 8e R. M.
Le Guen (Gustave), 6 décembre 1917 (12 mai 1952), F. F. Allemagne.
Champloussel (Christian), 20 septembre 1932 (8 mai 1952), Tunisie.
Merour (Joseph), 22 janvier 1931 (1er mai 1952), 3e R. M.
Giannetti (Lucien), 28 février 1930 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
Deshaies (Guy), 7 avril 1926 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
Le Bouedec (Hubert), 22 avril 1931 (23 avril 1952), F. F. Allemagne.
Coquibus (Jean), 12 février 1931 (15 avril 1952), F. F. Allemagne.
Hadjadje (Fredy), 6 avril 1931 (15 avril 1952), 10e R. M.
Rolland (Louis), 31 août 1930 (15 avril 1952), 10e R. M.
Hermant (Pierre), 22 décembre 1930 (15 avril 1952), F. F. Allemagne.

SPÉCIALISTES GÉOGRAPHES

*Maréchaux des logis.*

Charpentier (Roland), 22 décembre 1929 (25 avril 1951), 7e R. M.
Biesse (Pierre), 8 novembre 1931 (1er novembre 1952), 9e R. M.

SOUS-OFFICIER TROMPETTE-MAJOR

*Adjudant-chef.*

Bonnet (André), 26 mars 1916 (1er octobre 1952), 7e R. M.

SOUS-OFFICIERS MÉCANICIENS D'A. L. O. A.

*Maréchaux des logis chefs.*

Berthelot (Yves), 14 avril 1920 (1 avril 1948), F. F. Allemagne (écoles).
Coroileur (Jules), 20 mars 1927 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne (écoles).
Poirier (Jean), 12 février 1923 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne (écoles).

TOUR SPÉCIAL

*Adjudants-chefs.*

Buisson (Albert), 7 mars 1916 (1er janvier 1949), 1re R. M. (écoles).
Rougier (Jean), 6 janvier 1918 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.

IV. — **Train.**

TOUR NORMAL

*Adjudants-chefs.*

Berlan (Armand), 13 mars 1915 (1er juillet 1951), 1re R. M.
Himene (Théophile), 11 octobre 1914 (27 janvier 1950), 1re R. M.
Dupire (Moïse), 25 juillet 1914 (1er août 1947), F. F. Allemagne.
Billet (Roger), 10 mars 1914 (1er décembre 1945), F. F. Allemagne.
Gaillard (Olivier), 1er avril 1915 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
Gers (Raymond), 6 octobre 1915 (1er mai 1945), 1re R. M.
Reuze (Louis), 22 octobre 1914 (10 août 1945), 6e R. M.

*Adjudants.*

Teysonneyre (Armand), 10 août 1926 (1er octobre 1953), 8e R. M.
Wilzer (Marcel), 22 février 1924 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Moreau (Prosper), 31 décembre 1915 (1er juillet 1948), F. F. Allemagne.
Pernot (Julien), 2 février 1920 (1er juillet 1954), 2e R. M.
Camp (René), 1er septembre 1921 (1er avril 1953), 2e R. M.
Petiot (André), 8 juin 1925 (1er avril 1953), 8e R. M.
Bouvinet (René), 28 novembre 1923 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
Perrier (Marcel), 28 février 1917 (15 novembre 1944), F. F. Allemagne.

*Maréchaux des logis-majors.*

Bouer (Georges), 8 août 1921 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Castelli (André), 7 novembre 1923 (1er janvier 1948), 10e R. M.

*Maréchaux des logis chefs.*

Mothes (Henri), 7 février 1921 (1er janvier 1953), 1re R. M.
Dagouneau (Henri), 3 mai 1925 (1er février 1952), 1re R. M.
Berard (Maurice), 3 mars 1921 (1er décembre 1949), F. F. Allemagne.
Paillier (Louis-André), 13 mars 1923 (1er janvier 1953), 2e R. M.
Berteau (Pierre), 26 novembre 1926 (1e janvier 1952), F. F. Allemagne.
Pulo (Louis), 13 août 1920 (1er novembre 1950), F. F. Allemagne.
Wagner (Charles), 10 septembre 1924 (1er novembre 1952), 6e R. M.
Lewandowski (Félicien), 9 juin 1927 (1er octobre 1951), 1re R. M.
Frelin (Augustin), 15 octobre 1926 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.

Weiss (Robert), 11 février 1928 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
Begue (Marcel), 4 avril 1919 (1er octobre 1951), 6e R. M.
Caron (Robert), 24 février 1922 (1er janvier 1946), 1re R. M.
Terrier (Jean), 3 septembre 1927 (1er janvier 1953), 8e R. M.
Dutter (André), 19 avril 1928 (1er juin 1952), 6e R. M.
Grunenwald (René), 26 janvier 1927 (1er mars 1952), 1re R. M.
Daudin (Roland), 11 février 1926 (23 mars 1951), 7e R. M.

*Maréchaux des logis.*

Porrachia (Ghislain), 15 décembre 1930 (1er mai 1953), Maroc.
Burgues (Michel), 23 septembre 1930 (1er juin 1952), 1re R. M.
Ferre (Henri), 17 décembre 1927 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Tonti (Luc), 11 novembre 1929 (1er septembre 1953), 2e R. M.
Plouze (Jean-Marie), 8 mars 1928 (1er mai 1950), 1re R. M.
Noirot (Pierre), 4 septembre 1929 (1er janvier 1952), 10e R. M.
Pegorier (Roland), 13 janvier 1932 (25 janvier 1951), 1re R. M.
Raspaud (André), 15 août 1926 (1er octobre 1952), 4e R. M.
Christel (Henri), 19 novembre 1930 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
Lazaref (Mohammed), 12 mars 1918 (1er octobre 1953), 10e R. M.
Lazaref Mohammed, 12 mars 1918 (1er octobre 1953), 10e R. M.
Dijon (Jean-Pierre), 23 juillet 1931 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.
Guillon (Jean), 13 mai 1931 (13 mai 1953), 8e R. M.
Beaumarie (Jacques), 25 décembre 1931 (3 janvier 1953), 4e R. M.
Benban (Joseph), 16 novembre 1926 (4 avril 1952), Tunisie.
Renaux (André), 24 avril 1921 (4 décembre 1951), 10e R. M.
Nicoli (Pierre), 20 janvier 1927 (1er mars 1952), F. F. Allemagne.
Giacobbi (Fernand), 19 septembre 1928 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
Rivoal (Lucien), 16 juin 1934 (1er juillet 1953), 1re R. M.
Vie (Louis), 9 mai 1931 (2 janvier 1953), 8e R. M.
Fouquet (Guy), 4 juillet 1933 (2 janvier 1953), Tunisie.
Maingault (André), 8 décembre 1933 (2 janvier 1953), F. F. Allemagne.
Lefevre (Jacques), 11 septembre 1932 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Hoffnung (Michel), 25 septembre 1933 (23 novembre 1952), F. F. Allemagne.
Dubuc (Claude), 18 avril 1933 (18 octobre 1952), 1re R. M.
Julienne (André), 23 juin 1932 (30 avril 1952), 1re R. M.
Kheres (Louis), 16 mai 1927 (13 novembre 1951), F. F. Allemagne.
Lallam Mohand Améziane, 22 avril 1922 (1er octobre 1950), 10e R. M.
Faivre (Robert), 27 août 1923 (1er août 1952), F. F. Allemagne.
Boursier (Edouard), 18 avril 1921 (1er septembre 1952), F. F. Allemagne.
Bailly (Robert), 6 juin 1928 (1er janvier 1954), 4e R. M.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

*Maréchal des logis chef.*

Labeyrie (Raoul), 17 avril 1917 (21 juin 1949), 5e R. M.

TOUR SPÉCIAL

*Adjudant.*

Pichereau (Adolphe), 21 mars 1925 (1er janvier 1953), 5e R. M.

*Maréchal des logis.*

Bierne (Albert), 29 novembre 1928 (1er mars 1953), 1e R. M.

## V. — Transmissions.

TOUR NORMAL

*a*) ARME

*Adjudant-chef.*

Jarrelot (Maurice), 13 janvier 1914 (16 juin 1952), 1re R. M.

*Adjudant.*

Bouverat (Louis), 16 octobre 1914 (1er janvier 1950), 4e R. M.

*Sergents-chefs.*

Delaruelle (Guy), 11 juillet 1929 (1er janvier 1953), 10e R. M.
Kirschner (Guy), 2 juillet 1930 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
Devors (Edouard), 5 octobre 1930 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Zielinski (Edouard), 3 décembre 1922 (1er janvier 1953), 2e R. M.
Noyrigat (Gilbert), 12 septembre 1926 (1er octobre 1953), 10e R. M.

*Sergents.*

Bouckenooghe (Moïse), 27 novembre 1930 (1er février 1954), 2e R. M.
Geiben (François), 4 octobre 1931 (1er février 1954), 4e R. M.
Latapie (Maurice), 24 juin 1928 (1er juin 1952), Tunisie.
Lemesle (Pierre), 3 août 1933 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Giroux (Louis), 1er juillet 1928 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Debuis (Jean), 31 août 1932 (5 janvier 1953), 4e R. M.
Pression (Pierre), 9 mars 1926 (16 mars 1951), 1re R. M.
Guerive (Christian), 10 septembre 1931 (1er mars 1953), 1re R. M.

SOUS-OFFICIERS CHIFFREURS D'ÉTAT-MAJOR

BREVETÉ CHIFFREUR

*Sergent-major.*

Pouilly (Eugène), 8 octobre 1926 (1er octobre 1952), 1re R. M.

*Sergent-chef.*

Pichon (Gérard), 29 mars 1928 (1er janvier 1953), 1re R. M.

CANDIDAT CHIFFREUR

*Sergent.*

Roche (Camille), 14 mai 1934 (26 juin 1953), 6e R. M.

*b*) SERVICE

*Adjudant.*

Hernandez (Joachim), 13 mai 1915 (1er mai 1951), Maroc.

## VI. — Cadre des agents de chancellerie.

TOUR NORMAL

*Adjudants-chefs.*

Fournier (Louis), 17 janvier 1903 (1er janvier 1951), administration centrale.
Perrier (Adolphe), 15 avril 1916 (1er août 1945), 10e R. M.
Pourrut (Raymond), 29 novembre 1914 (1er juillet 1952), 4e R. M.
Honor (Léon), 8 juin 1918 (1er février 1946), administration centrale.
Laly (Maurice), 2 janvier 1905 (1er janvier 1946), 9e R. M.
Vincent (Charles), 22 août 1906 (1er janvier 1946), 8e R. M.
Douville (Eugène), 7 mars 1913 (1er décembre 1945), 2e R. M.
Bouton (Casimir), 5 mars 1913 (1er décembre 1945), 2e R. M.
Marchal (Henri), 19 décembre 1913 (1er novembre 1945), administration centrale.
Paris (Robert), 5 octobre 1915 (31 octobre 1945), 1re R. M.
Julien (René), 9 septembre 1918 (16 octobre 1945), 5e R. M.
Cerv (Raymond), 16 décembre 1914 (16 octobre 1945), 1re R. M.
Mullatier (Maurice), 27 octobre 1918 (1er octobre 1945), F. F. Allemagne.

*Adjudants.*

Thielemans (Gustave), 27 décembre 1916 (1er janvier 1954), 2e R. M.
Deschaseaux (Pierre), 22 novembre 1916 (1er janvier 1954), administration centrale.
Jalabert (Noël), 27 octobre 1920 (1er avril 1954), 5e R. M.
Daum (Raymond), 24 septembre 1914 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
Viard (Bernard), 27 avril 1920 (1er octobre 1952), administration centrale.
Gascard (Jacques), 19 mars 1919 (1er octobre 1952), administration centrale.
Serra (Henri), 22 août 1918 (1er octobre 1952), 4e R. M.
Berger (René), 28 août 1918 (1er octobre 1952), 6e R. M.
Balligand (Maurice), 5 septembre 1919 (1er octobre 1952), 8e R. M.

*Sergents-majors.*

Morin (Gaston), 8 décembre 1913 (1er janvier 1953), administration centrale.
Sengelin (Léon), 5 novembre 1922 (1er janvier 1953), 4e R. M.

*Sergent-chef.*

Frayard (Fernand), 16 octobre 1918 (11 octobre 1948), administration centrale.

VII. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

TOUR NORMAL

*Adjudants-chefs.*

Geng (Eugène), 9 juin 1916 (1er octobre 1945), 10e R. M.
Brisbare (Georges), 18 avril 1911 (1er juillet 1945), 6e R. M. (écoles).
Pierre (Augustin), 27 février 1910 (1er juillet 1945), Maroc.
Chablin (Lucien), 10 mars 1913 (1er juillet 1945), 6e R. M. (écoles).

*Sergent-major.*

Cruciani (Jean), 13 février 1915 (1er juillet 1948), Maroc.

B. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AEROPORTEES METROPOLITAINES

TOUR NORMAL

I. — **Infanterie.**

*Adjudant.*

Greciet (Eugène), 1er février 1920 (1er octobre 1953), 5e R. M.

*Sergents-chefs.*

Desbrosses (Georges), 12 septembre 1927 (1er octobre 1951), 5e R. M.
Voillot (Marcel), 31 mars 1921 (1er juin 1945), 1re R. M.

*Sergents.*

Ballara (Jean-Claude), 6 décembre 1932 (1er septembre 1953), 5e R. M.
Cervulle (René), 5 août 1927 (1er octobre 1952), 5e R. M.
Gainche (Jean), 11 mai 1930 (1er mars 1954), 5e R. M.
Manouvrier (Jacques), 16 mai 1934 (29 décembre 1953), 5e R. M.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

*Maréchal des logis chef.*

Menespilier (Jean), 7 décembre 1925 (1er avril 1952), 5e R. M.

*Maréchal des logis.*

Delmas (Jean), 27 mars 1927 (1er janvier 1954), 5e R. M.

III. — **Artillerie.**

*Maréchal des logis chef.*

Pasquier (Henri), 1er mars 1926 (1er juin 1953), 5e R. M.

*Maréchal des logis.*

Vignol (Bruno), 26 septembre 1934 (26 septembre 1953), 5e R. M.

IV. — **Train.**

*Maréchaux des logis.*

Ferron (André), 16 mars 1934 (16 mars 1952), F. F. Allemagne.
Pernin (Emile), 12 octobre 1929 (9 novembre 1951), F. F. Allemagne.
Berthet (Marcel), 4 juillet 1928 (1er mai 1950), 10e R. M.
Le Borgne (René), 13 janvier 1925 (1er avril 1953), 5e R. M.

V. — **Transmissions (arme).**

*Sergent-chef.*

Menigoz (André), 7 février 1929 (1er janvier 1953), 5e R. M.

VI. — **Cadre des agents de chancellerie.**

*Adjudant-chef.*

Roffe (Pierre), 17 avril 1913 (1er janvier 1942), 5e R. M.

VII. — **Génie.**

*Sergent.*

Bochu (Claude), 18 août 1933 (15 août 1953), 5e R. M.

II. — *MISE EN ROUTE*

Tous les sous-officiers ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne et personnels d'Afrique française du Nord prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er septembre 1954 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau), transmise par leur chef de corps ou de service en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche, seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. Les titres de permission de ces derniers porteront la mention «..... jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement ». Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'Afrique du Nord signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 juillet 1954, les sous-officiers d'Afrique du Nord bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne et personnels d'Afrique française du Nord prenant leur permission de départ colonial en Afrique française du Nord.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er septembre 1954, être en mesure de répondre à la convocation de la direction des transports militaires en Afrique du Nord (Alger), pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service adresseront à cette direction, en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau), avant le 25 juillet 1954, les noms, prénoms grades et adresses complètes en Afrique du Nord des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être postés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 juillet 1954, terme de rigueur (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle I, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section), à Saïgon.

Cet état établi sur le format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

TROUPES METROPOLITAINES

**Service des matériels.**

Subdivision « Artillerie ».

Les sous-officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des troupes françaises en Extrême-Orient. Toutes dispositions devront être prises afin que ces sous-officiers subissent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

a) *Embarquement à Marseille à partir du 1er septembre 1954.*

Armurier.

Meignal (Jean), maréchal des logis, 10e région.

Artificiers.

Sinet (Roland), adjudant-chef, 2e région.
Bastie (René), adjudant-chef, 5e région (sursis).
Bouas (Fernand), adjudant-chef, F. F. A.
Estanave (Jean), adjudant, 5e région.

Mayet (Maurice), adjudant, F. F. A.
Seguin (Gabriel), adjudant, 3e région.
Alexandre (Louis), adjudant, 7e région.
Noël (Georges), maréchal des logis-major, 6e région.
Cassan (Bernard), maréchal des logis, 10e région.

Comptables M. F.

Florimont (Jean), adjudant-chef, 3e région.
Maurel (Roger), adjudant-chef, 1re région.
Rebière (Albert), adjudant-chef, 4e région (école) (sursis).
Quequet (Henri), adjudant-chef, administration centrale.
Gomila (François), adjudant, 10e région.
Cuny (Pierre), adjudant, 7e région.
Pencenat (Louis), maréchal des logis-major, F. F. A.
Heleine (René), maréchal des logis-major, 1re région (sursis).
Dourdan (André), adjudant-chef, 3e région.
Vancoellie (Albert), adjudant-chef, 4e région (sursis).
Poirson (René), adjudant-chef, 6e région.
Morée (Irénée), adjudant, 6e région.
Lautie (Georges), adjudant, Maroc.

Comptables C. T.

Jouy (Lucien), adjudant, 1re région.

Approvisionnement.

Lafitte (Pierre), adjudant-chef, administration centrale.
Dominici (François), adjudant, Maroc (sursis).

Entretien réparations parachutes.

Decham (Albert), adjudant, 5e région (école).

Mécanique générale.

Bouche (André), maréchal des logis, 6e région.

Mécaniciens engins blindés.

Gueguen (Eugène), adjudant-chef, 6e région.
Karleskind (Fernand), adjudant-chef, 1re région (école) (sursis).
Lepuissant (Georges), adjudant-chef, 1re région (sursis).
Gilis (Adolphe), adjudant, 1re région (sursis).
Jeannin (Yves), maréchal des logis, 3e région (sursis).

Mécaniciens d'artillerie.

Bresson (Albert), adjudant, 10e région.
Legrand (Uris), adjudant, 3e région.

Divers.

Margueron (Raymond), maréchal des logis chef, 7e région (C. A. R.).

b) *Embarquement à Oran à partir du 1er septembre 1954.*

Armurier.

Thoraval (François), adjudant-chef, Tunisie.

Artificiers.

Rabeau (André), adjudant, 10e région.
Parmentier (Roland), adjudant, Maroc.
Montmege (René), adjudant, 10e région.
Guilhommes (Pierre), maréchal des logis-major, 10e région.
Berthet (Marcel), maréchal des logis-major, 10e région.

Approvisionnement.

Lerouge (Fernand), adjudant, Maroc.

Mécanicien auto.

Cerda (François), maréchal des logis-major, 10e région (école).

Mécaniciens d'artillerie.

Spehner (Louis), adjudant-chef, Maroc.
Gau (Julien), adjudant-chef, Tunisie.
Marion (Ulysse), adjudant-chef, 10e région.
Demota (Diégo), maréchal des logis-major, Maroc.

NOTA. — Les dates de mise en route sur les ports d'embarquement (métropole ou Afrique du Nord) seront fixées ultérieurement par télégramme.

## TROUPES MÉTROPOLITAINES

*Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 2 avril* 1954 (Journal officiel *du 21 avril* 1954) *et ses deux additifs* (Journal officiel *des 22 et 25 juin* 1954).

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers désignés indique la date de naissance des intéressés.

Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans le grade des intéressés

### I. — *MAINTENANCE INDIVIDUELLE*

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

### A. — OFFICIERS SUSCEPTIBLES D'ETRE MIS EN ROUTE A COMPTER DU 15 AOUT 1954

**Infanterie.**

TOUR NORMAL

*Lieutenants.*

Liste « B ».

MM.
Nagouas (Guy-Marie-Jacques), 8 mai 1920, n° 947, Maroc.
Renac (François-Paul), 29 juin 1914, n° 1159, 4e région.
Gueno (Jean-Robert-Marie), 11 février 1920, n° 797, Maroc.
Dumolard de Bonviller (Hervé-Hippolyte-Marie-Yves), 16 octobre 1916, n° 606, 3e région.
Lebrousse (Robert-Jean), 22 août 1920, n° 546, 6e région.
Delaruelle (Alexandre-Raymond-Louis), 4 novembre 1916, n° 654, 8e région.
Sicateau (Alfred-Etienne-Eugène), 16 novembre 1909, n° 1712, F. F. Allemagne.
Balmitgere (Pierre-Dominique-Marie-Félix), 19 juillet 1928, n° 1616, F. F. Allemagne.
Helary (Jean-Yves), 16 novembre 1918, n° 1715, 1re région.

*Sous-lieutenants.*

Liste « A ».

M. Pernin (Philippe-Marie-Claude), 21 février 1920, 1er novembre 1953, F. F. Allemagne.

Liste « B ».

MM.
Paris (Robert-Octave-Henri-Jean), 20 mars 1916, n° 346, F. F. Allemagne.
Mogavero (Bastiano), 5 janvier 1918, n° 502, 8e région.

**Arme blindée et cavalerie.**

TOUR NORMAL

*Capitaines.*

Liste « A ».

MM.
Betria (Pierre-Louis), 7 décembre 1909, n° 843, 4e région.
Poinsignon (Jacques-Jules), 13 août 1909, n° 841, Tunisie.
Thiebaut (Florimond-Raoul), 7 janvier 1919, n° 832, 6e région.
Glatt (Robert-Alois), 27 février 1919, n° 831, 1re région.
Metayer (Michel), 27 août 1913, n° 827, 2e région.
Lavigne (Marcel-Louis), 1er juillet 1919, n° 799, F. F. A.
Garros (Georges-François-Jean-Marie), 5 janvier 1919, n° 798, 6e région.
Masson (Jean-Maxime), 26 décembre 1913, n° 778, 3e région.
Desrousseaux de Medrano (Louis-Marie-François), 28 juillet 1914, n° 777, F. F. A.
Munier (Henri-Roger), 29 novembre 1914, n° 776, 6e région.
Lorgeoux (Loïc-Emile-Raymond), 1er avril 1918, n° 751, 8e région.
Descomps (Marceau), 10 juin 1907, n° 748, F. F. A.
George (Antoine), 6 juillet 1909, n° 743, 8e région.
Quenaud (Tiburce-Louis-Lucien), 17 mai 1909, n° 742, 9e région.
Cottin (Bernard-Marie-Jacques-Paul), 16 février 1920, n° 739, 6e région.
Dorr (Michel-Marie-Joseph), 2 avril 1922, n° 729, F. F. A.
Cuville (Jean), 23 février 1915, n° 725, 3e région.
Brus (Ernest-Louis-Marie), 28 juillet 1912, n° 708, 6e région.
Morin (Henri-Léon-Marie), 1er mai 1914, n° 700, F. F. A.
Vidal (Jean-Pierre-Etienne), 15 janvier 1913, n° 699, 6e région.
Sarcelet (Jean-Marie-Paul), 14 février 1921, n° 697, 3e région.
Lerquet (Robert-Lucien), 13 mai 1910, n° 696, 2e région.
Cordonnier (Robert-Marcel-Louis), 26 mai 1921, n° 694, F. F. A.
Maymil (Jehan), 14 juin 1921, n° 691, 6e région.
Chevalier de Lauzieres (Yves-Marie-Charles-Georges), 31 janvier 1921, n° 687, 10e région.
D'Espalungue d'Arros (Marie-Tristan-Roger), 8 juillet 1912, n° 678, F. F. A.
Radix (Renaud-Marcel), 8 septembre 1910, n° 677, 2e région.

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
K'Vella (Jean-Maurice), 10 mai 1923, n° 286, F. F. A.
Maisonnet (Jacques-Pierre-Marie), 30 juin 1924, n° 193, 7e région.

Liste « B ».

MM.
Dardonville (Etienne-Charles-Gérard), 3 août 1925, n° 592, F. F. A.
Caillard (Paul-Alphonse-Henri), 11 novembre 1920, n° 161, F. F. A.
Jochaux du Plessix (Jacques-Marie-Emile), 19 mars 1923, n° 116, 1re région.
Deproge (Yves-Jean-Claude), 15 décembre 1920, n° 282, F. F. A.

*Sous-lieutenants.*

Liste « A ».

MM.
Gibier (Pierre-Marie-Jacques), 5 septembre 1919 (1er novembre 1953), 1re région.
Goupilliere (Paul-François), 9 novembre 1919 (1er novembre 1953), 3e région.
Ferrari (Stellio), 14 novembre 1922 (1er novembre 1953), 9e région.
Gourdon (René-Antoine-Louis), 23 juillet 1923 (1er novembre 1953), 10e région.
Hollebeke (André-Emeri-Louis), 5 juin 1919 (1er novembre 1953), 1re région.
Camus (André-Albert-Edmond), 5 avril 1920 (1er novembre 1953), 6e région.
Callec (Marcel-René-Yves-Marie), 3 novembre 1919 (1er novembre 1953), Tunisie.

**Train.**

TOUR NORMAL

*Capitaines.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
Auly (Georges-Abel), 25 août 1917, n° 419, 6e région.
Dousson (Jean-Léon), 4 juillet 1919, 2 avril 1954, F. F. A.

Liste « A ».

MM.
Guichard (André-Lucien), 5 mai 1909, n° 380, F. F. A.
Faurissoux (Roger-Léon), 2 juin 1909, n° 378, 1re région.
Huin (Albert-Gabriel), 25 décembre 1920, n° 377, 4e région (écoles).
Carlotti (Jean-Baptiste), 13 septembre 1918, n° 376, 3e région.
Cueille (Georges-Marcel), 31 mai 1910, n° 371, 3e région.
Daurignac (Jean-Marie), 16 juin 1912, n° 364, 1re région.

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
Muller-Feuga (Robert-Désiré-Eugène), 27 août 1925, n° 72, Maroc.
Sedes (Michel-Louis-Augustin), 9 mai 1911, n° 109, Maroc.

Liste « B ».

MM.
Brachet (Jean), 1er juillet 1922, n° 152, 4e région (écoles).
Colonna (Claude-René), 29 juillet 1922, n° 130, Maroc.
Salaün (Jean-Robert), 25 janvier 1925, n° 171, F. F. A.
Roquinarc'h (Gabriel-Marie), 27 janvier 1920, n° 123, F. F. A.

*Sous-lieutenants.*

Liste « A ».

MM.
Gerbelle (Paul-Augustin-Jules-Marie-Joseph-Léon), 18 avril 1930 (1er octobre 1952), F. F. A.
Lascaray (Claude-Jean), 27 juin 1929 (1er octobre 1952), F. F. A.

B. — OFFICIERS SUSCEPTIBLES D'ETRE MIS EN ROUTE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 1954

**Infanterie.**

TOUR NORMAL

*Chefs de bataillon.*

Liste « A ».

MM.
**D'Antin Tournier de Vaillac** (Marie), 14 octobre 1912, n° 1012, 1re région.
**Billard** (Clément), 23 mai 1911, n° 837, 1re région.
Lions (Albert), 11 juillet 1915, n° 887, 1re région.
Vuillermet (Jean), 1er octobre 1916, n° 871, 1re région.
Bouillot (Maurice), 22 décembre 1913, n° 895, 1re région.
Lamouche (Christian), 30 août 1912, n° 831, 1re région.

*Capitaines.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Arnault (Jacques-Charles-René), 2 mai 1916, n° 722, 1e région, école.

Liste « B ».

MM.
Lheritier (Louis-Fernand), 24 août 1914, 31 mars 1954, 1re région.
Vedrenne (Léopold), 15 février 1912, 1er octobre 1953, 1re région.

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Marques (Jean-André-François), 27 août 1920, n° 1570, 9e région, école.

Liste « B ».

MM.
Vial (Eugène-Léon-Prosper), 14 août 1915, n° 301, 6e région.
Mazerolles (André-Pierre-Eugène), 27 mars 1914, n° 716, 10e région.
Sefsaf Ali, 20 décembre 1914, n° 1571, 6e région.
Bizeau (Jacques-Jean-Henri), 6 août 1925, n° 1004, Maroc.
Cordier (Omer-Marcel), 5 février 1911, n° 1713, 6e région.
Storme (Pierre-Alexandre-Henri), 13 mai 1914 (1er avril 1954), 9e région, école.
Colson (Roger-Flore-Nicolas), 23 décembre 1912, n° 375, Maroc.
Brod (François-Alain-Marie), 4 décembre 1914, n° 1586, 3e région.
Autroa (René-Gabriel-Marie), 8 juin 1918, n° 1422, 3e région.
Buteau (René-Pierre-Hector), 25 juillet 1913, n° 858, 9e région.
Le Quere (Henri-Eugène), 10 mars 1917, n° 1931, Maroc.
Danet (Eugène-Jean-Marcel), 17 avril 1929, n° 1860, F. F. Allemagne.

*Sous-lieutenant.*

Liste « B ».

M. Luraschi (Bruno-Emile-Angelo), 21 octobre 1917, n° 547, F. F. Allemagne.

TOUR SPÉCIAL

*Chef de bataillon.*

Liste « A ».

M. Saby (Albert), 12 décembre 1913, n° 915, 1e région.

*Capitaine.*

Liste « A ».

M. Martin (Antoine), 24 février 1910 (1er octobre 1953), 8e région.

*Lieutenants.*

Liste « B ».

MM.
Rave (Maurice-Philippe), 3 mai 1917, n° 1580, F. F. Allemagne.
Delbourg (Jean-Joseph-Marie), 15 février 1924, n° 858, F. F. Allemagne.

**Arme blindée et cavalerie.**

TOUR SPÉCIAL

*Capitaines.*

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Lanternier (Francis-Henri-Jean), 19 juin 1924 (2 avril 1954), F. F. A.

Liste « A ».

MM.
Ragonnaud (René-Abel), 12 septembre 1916, n° 676, 2e région.
Teste (Henri-Baptiste-Jules), 6 octobre 1916, n° 674, Tunisie.
Prevost (Bernard-Marie-Joseph-Michel), 25 avril 1919, n° 673, administration centrale.
Alland (Lucien-Eugène), 5 novembre 1915, n° 672, 10e région.
Le Saux (Yves-Marie), 26 septembre 1909, n° 662, administration centrale.
Bigou (Roger-Auguste-Marie), 4 mars 1911, n° 660, 3e région (écoles).

Mabileau (Clément), 29 juillet 1912, n° 659, Tunisie.
Borne (Louis-Daniel), 4 avril 1920, n° 653, 9e région.
Spueth (Roger), 29 mai 1920, n° 652, Tunisie.
Chaile (Bernard-Léon-Gabriel-Pierre), 3 mars 1922, n° 644, F. F. A.
Fleury (Marcel-Charles), 21 mai 1916, n° 639, administration centrale.
Acquaviva (Jean-Paul), 19 janvier 1915, n° 631, 6e région.
Bourlon (Auguste-François-Marie-Paul), 17 novembre 1920, n° 629, 6e région.
Robe (Paul-Antoine), 22 avril 1922, n° 617, F. F. A.
Poupet (Jacques-Charles-Eugène-Pierre-Henri-René), 22 novembre 1910, n° 613, Maroc.
Duriez (Robert-Alexandre), 21 juillet 1911, n° 612, administration centrale.
Durvieq (Jacques-Marcel-Bernard), 22 janvier 1920, n° 661, 10e région.
Tritschler (Louis-Jean-Jules), 16 juillet 1921, n° 610, F. F. A.

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
Morio (Armand-Marie-Gérard), 29 juin 1920, n° 167, 3e région.
Terriot (Edouard-Jacques-Charles), 9 octobre 1917, n° 211, F. F. A.

Liste « B ».

MM.
Lafille (René-Pierre-Jean), 11 octobre 1922, n° 272, F. F. A.
Vieu (Robert-Auguste), 31 mai 1921 (1er avril 1954), F. F. A.
Grob (Charles-Henri), 8 janvier 1920, n° 250, F. F. A.

*Sous-lieutenants.*

Liste « A ».

MM.
Martet (Michel-Jean), 28 juillet 1922 (1er novembre 1953), Tunisie.
Michet de Varine-Bohan (Pierre-Tancrède-Jacques), 2 mai 1928 (1er octobre 9153), 6e région.
Labanhie (Robert-Marcel-Antoine), 7 décembre 1919, n° 258, 6e région.
Basilio (Léopold-Léon), 17 octobre 1929 (1er octobre 1952), 3e région.
Bellavoine (Serge-Léon-Louis), 30 mai 1926 (1er octobre 1952), 1re région.
Maissa (Joseph-Théodore), 7 février 1925 (1er octobre 1952), 9e région.
Bernard (Claude-François-Fleury), 31 mai 1929 (1er octobre 1952), 10e région.

TOUR SPÉCIAL

*Capitaine.*

Liste « A ».

M. Clochon (Marcel-Alexandre), 3 août 1908, n° 885, F. F. A.

*Lieutenant.*

Liste « A ».

M. Dubois (Jean), 12 novembre 1923 (1er avril 1954), 1re région.

Liste « B ».

M. Robbe (Charles-Paul), 7 janvier 1921, n° 179, F. F. A.

*Sous-lieutenant.*

Liste « A ».

M. Fuchs (René-Lucien), 2 décembre 1918 (1er novembre 1953), 7e région.

**Artillerie.**

TOUR NORMAL

*Lieutenant-colonel.*

Liste « A ».

M. Pallu de Beaupuy (Philippe-Marie-Félix), 31 janvier 1903 (2 avril 1954), 1re région.

*Chefs d'escadron.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
De Falvelly (Jean-Philippe-Henri-Gustave), 1er janvier 1910 (1er octobre 1953), 6e région (Ecoles).
Mathieu (Michel-Georges), 27 avril 1910 (1er janvier 1954), 9e région (Ecoles).
Simula (Pascal-Pierre), 21 février 1914, n° 166, Allemagne.

*Capitaines.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
Couyet (Roger-Jean-Marius), 15 avril 1920 (1er octobre 1953), 6e région (Ecoles).
Nicole (Donat-Louis-Joseph), 27 janvier 1918, n° 890, 6e région (Ecoles).
Vuillomet (Raymond-Aimé), 29 juillet 1912, n° 885, 6e région (Ecoles).
Fontes (Georges-François), 27 mai 1913 (1er janvier 1954), 9e région (Ecoles).
Dupont (Xavier-Henri-Marie-Gaston), 29 juillet 1919 (2 avril 1954), 6e région (Ecoles).

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différé par l'octroi d'un sursis.

MM.
Pelin (Jacques-Henri-Pierre), 18 mai 1924, n° 600, 9e région (Ecoles).
Cheminet (Gilbert-Jean), 10 septembre 1925, n° 595, 3e région (Ecoles).
Buscail (Georges-Jean), 14 septembre 1918, n° 260, 6e région (Ecoles).
Kerbrat (Hamon-François-René), 9 mars 1919, n° 167, 6e région (Ecoles).
Montagnac (Paul-Roger), 8 mars 1920, n° 164, 6e région (Ecoles).

TOUR SPÉCIAL

*Lieutenant.*

Liste « A ».

M. Le Serbon (Oscar-Edouard-Antoine-Joseph), 19 juin 1920, n° 338, 3e région.

**Train.**

TOUR NORMAL

*Chefs d'escadron.*

Liste « A ».

MM.
Rochet (Gilbert-Paul-Louis), 2 décembre 1912, n° 178, 7e région.
Camus (Pierre-Marie-Robert), 26 février 1912, n° 176, 4e région (Ecoles).
Chrétien (Pierre-Louis), 15 septembre 1916, n° 173, administration centrale.

*Capitaines.*

Liste « A ».

MM.
Soupart (Roland), 24 juillet 1912, n° 363, 5e région.
Parrat (Paul-Camille), 10 septembre 1914, n° 359, F. F. A.
Hilaire (Firmin), 7 juin 1913, n° 358, 4e région.

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Dotal (Maurice-Charles-Louis), 24 mars 1923, n° 172, 4e région (Ecoles).

*Sous-lieutenants.*

Liste « A ».

M. Rousseau (Raymond-Gabriel-Edmond), 8 décembre 1927, 1er octobre 1952, F. F. A.

**Transmissions.**

Arme.

TOUR NORMAL

*Chef de bataillon.*

Liste « A ».

M. Olivi (André-Paul-Henri), 14 janvier 1915 (2 avril 1954), 1re région (Ecoles).

**Cadre des adjoints de chancellerie.**

TOUR NORMAL

*Lieutenants.*

Liste « A ».

MM.
Girbeau (Robert-Casimir), 22 août 1912 (1er avril 1954), 1re région.
Roux (Jean-Charles), 2 novembre 1912 (1er avril 1954), 6e région.

**Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.**

TOUR NORMAL

*Lieutenant.*

Liste « A ».

M. Durand (René-Omer), 4 janvier 1912 (1er avril 1954), 6e région (Ecoles).

TROUPES AEROPORTEES

**Infanterie.**

TOUR NORMAL

*Capitaines.*

Liste « B ».

MM.
Decailly (Roger), (20 mai 1916), n° 851, 10e région.
Lafargue (Pierre) (6 octobre 1914), n° 579, 10e région.
Courbon (François-Claude) (28 mai 1913), n° 146, 8e région.

**Arme blindée et cavalerie.**

TOUR NORMAL

*Sous-lieutenant.*

Liste « A ».

M. Dhedin (Jean-Claude-Alcide-Octave), 25 juillet 1929, 1er octobre 1952, 5e région.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leurs corps d'origine à être mis en route à partir des dates indiquées plus haut.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission, mais se tiendront prêts à embarquer à partir des dates indiquées plus haut.

B. — Prescriptions particulières. — Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 1er août 1954, une liste nominative des officiers désignés indiquant l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.

NOTA. — Sont rappelées aux chefs de corps les prescriptions de l'instruction ministérielle n° 22925 PM/1A du 16 mars 1950 (*B. O.*, p. p., 1er trimestre 1950, pages 575 et 576) relatives à l'établissement et à l'envoi:

1° Des états nominatifs modèle 1;
2° Des états modèles E et E *bis*.

II. — *RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE*

**Infanterie.**

*Capitaines.*

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Dubois (Jacques-Prosper-Donat), 17 février 1917, n° 1559, 9e région, écoles.

Liste « B ».

MM.
Grangeat (Gilbert-Jules), 15 mars 1922 (21 avril 1954), F. F. A.
Gendron (Jean-Jacques-Paul), 14 avril 1919, n° 1321, 8e région.
Civet (Antoine-Cyrille-Jean), 14 mars 1920, n° 1146, 8e région.

*Lieutenants.*

Liste « B ».

MM.
Leveque (Jacques-Gustave-Louis), 19 août 1924, n° 1145, 3e région (écoles).
Gérard (Jean-François-Xavier), 31 janvier 1920, n° 8, 6e région.
Sensfelder (Auguste-Frédéric), 2 juillet 1916, n° 702, 8e région.
Prost (Maurice-Joseph), 25 mars 1916, n° 648, 6e région.
Lathière-Lavergne (Armand-Georges-Louis), 8 janvier 1919, n° 344, 1re région (écoles).
Charrier (Guy-Camille), 15 août 1917, n° 621, F. F. A.
Navarre (Pierre-Henri-Marie-Joseph), 13 août 1926, 1er janvier 1954, 6e région.
Lamy (Albert-Charles-Eugène), 5 août 1916, n° 404, 7e région.
Raimond (Marcel-André), 29 août 1917, n° 1899, 6e région.
Duchesne (André-Michel), 29 septembre 1919, n° 308, 6e région.
Delponti (Roger-Joseph), 17 février 1918, n° 1554, 8e région.
Rebold (André-Louis-Emile-Victor), 24 mars 1915, n° 1710, 6e région.
Leloup (Henry-Emile), 6 avril 1920, 1er janvier 1954, 6e région.
Lousteau (Henri-Paul-Jean-Baptiste), 18 septembre 1924, n° 1496, 9e région (écoles).
Barrière (Roger-Paul-Yves), 9 septembre 1920, n° 1175, 4e région (écoles).
Le Mat (Jean-Yves-Marie), 12 février 1926, n° 1544, 4e région (écoles).

*Sous-lieutenants.*

Liste « B ».

MM.
Henon (Georges-Raymond-Fernand), 9 juin 1919, 1er octobre 1953, F. F. A.
Cunty (Guy-Jean), 9 décembre 1926, n° 178, 6e région.
Morand (Marcel), 13 novembre 1925, n° 452, 6e région.

**Arme blindée et cavalerie.**

TOUR NORMAL

*Capitaine.*

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Bourgogne (Marcel-Robert), 14 mars 1923, n° 873, 3e région (écoles).

*Lieutenants.*

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
Guillemin (Jean-Etienne), 23 mars 1926, n° 413, 3e région (écoles).
Soyez (Robert), 29 janvier 1922, n° 401, 3e région (écoles).

Liste « B ».

MM.
Darrieus (Georges-Louis), 12 août 1923, n° 395, F. F. A.
Bruzeau (Jean-Michel-Marie-Joseph), 11 avril 1923, n° 453, F. F. A.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leur chef de corps de façon à avoir rejoint le 25 septembre 1954 Sidi-bel-Abbès (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme de l'infanterie), Oujda (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme blindée et cavalerie).

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère, D. C. L. E. ou 2e régiment étranger de cavalerie, 2e R. E. C. Ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières. — Le colonel commandant le D. C. L. E. et le colonel commandant le 2e R. E. C. adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 5 octobre 1954, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus qui auront respectivement rejoint le D. C. L. E. et le 2e R. E. C. le 30 septembre 1954.

III. — *REGULARISATIONS*

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

**Infanterie.**

*Capitaines.*

MM.
Bares (Robert-René), 30 avril 1917, n° 1876, 4e région.
Guiton (Roger-Eugène-Charles), 14 octobre 1918, n° 2100, 2e région.
Perrier (Guy-Jean), 9 février 1925 (31 mars 1954), 3e région.

*Lieutenants.*

MM.
Berthon (André-Pierre), 6 mai 1926 (1er avril 1954), 1re région.
Goupil (Bernard-Paul), 16 janvier 1925, n° 1392, 10e région.
Lafarie (Denis-André), 13 janvier 1924, n° 1127, 5e région.
Mazel (Pierre), 15 décembre 1924, n° 1047, 8e région.
Roques (Louis-Marcellin), 21 décembre 1926, n° 1913, 8e région.

**Arme blindée et cavalerie.**

*Colonel.*

M. Lennuyeux (René-Jules-Commène-Albert), 13 septembre 1904, n° 30, Maroc.

*Chefs d'escadrons.*

MM.
Dizot de Montagu (Hector-Henri), 7 septembre 1904, n° 48, 5e région.
Jacobe de Naurois (Patrice-Roger), 12 avril 1915, n° 310, 1re région.
Levesque (Guy-Michel-Marie), 24 juillet 1915, n° 375, 1re région.
Pinchon (Jacques-Louis), 30 octobre 1909, n° 227, 3e région.

*Capitaines.*

MM.
Boeuf (Pierre-Marie-Abel), 16 mai 1920, n° 329, 9e région.
Coulhures (Bernard), 14 juin 1913, n° 808, Maroc.
De Geyer d'Orth (Jean-Georges-Marie), 26 avril 1922, n° 938, F. F. A.
Jeandet (Marcel-Joseph), 23 juillet 1913, n° 807, Maroc.
Montariol (Jacques-Paul-Marie), 13 août 1920, n° 426, 1re région.
Thomas (Maurice), 6 août 1912, n° 802, 10e région.

*Lieutenants.*

MM.
D'Andurain (Marie-Joseph-Marcel-Michel), 13 avril 1918, n° 256, F. F. A.
Cottin (Jacques), 27 septembre 1919, n° 212, F. F. A.
Darlencet (Roger-Marie), 9 août 1920, n° 374, F. F. A.
Giraud (Jean-Louis-Marie), 29 mars 1928 (1er octobre 1953), 10e région.
Pichot (Constant-François-Joseph-René), 20 novembre 1915 (1er avril 1954), F. F. A.
Small Small ben Mohammed El Khalfr, 1922, n° 429, F. F. A.

*Sous-lieutenants.*

MM.
Chezeau (Robert), 10 septembre 1929 (1er octobre 1952), 9e région.
Fradin (Maurice-Louis), 15 février 1917 (2 avril 1954), 2e région.
Martin (Pierre-Louis-Raymond), 18 septembre 1919 (1er novembre 1953, 6e région.
Marosolli (Pierre-Jean-Marie-Antoine), 9 janvier 1921 (1er novembre 1953), 3e région.

**Artillerie.**

*Capitaines.*

MM.
Pinard (Pierre-André), 8 juin 1911, n° 613, Maroc.
Bernard (René-Pierre), 14 novembre 1913, n° 398, 9e région.

*Sous-lieutenant.*

M. Rousseau (Pierre-André), 8 février 1924 (1er septembre 1952), 2e région.

**Train.**

*Lieutenant.*

M. Tallier (Jacques-Jean-Marie-Léon), 30 juillet 1927 (1er janvier 1954), 4e région (écoles).

**Transmissions.**

Arme.

*Chef de bataillon.*

M. Petkovsek (Serge-Emile-Marie), 11 avril 1914, n° 122, 1re région.

**Cadre des adjoints du service des matériels.**

Subdivision « Transmissions ».

*Sous-lieutenant.*

M. Vasseur (Albert-Auguste), 15 mars 1913, n° 19, 1re région.

**Cadre des adjoints de chancellerie.**

*Capitaine.*

M. Eymonerie (Marcel-Paul-Théophile), 8 août 1909 (1er janvier 1954), F. F. A.

*Sous-lieutenant.*

M. Tabus (Jean-Louis-Noël), 21 décembre 1923, n° 35, 1re région.

**Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.**

*Capitaine.*

M. Magnin (Armand-Louis), 18 janvier 1913, n° 148, 7e région.

*Sous-lieutenant.*

M. Wager (Clément-Louis), 3 février 1915 (2 avril 1954), 1re région (écoles).

**Recrutement.**

*Capitaine.*

M. Bonnard (Roger-Georges-Paul), 7 septembre 1911, n° 47, administration centrale.

TROUPES AEROPORTEES

**Arme blindée et cavalerie.**

*Chef d'escadrons.*

M. Chaume (René-Paul), 14 août 1912 (1er avril 1954), F. F. A.

*Capitaines.*

MM.
Abraham (Robert-Colbert), 23 novembre 1921, n° 730, 5e région.
Bethouart (Hilaire-Raymond), 11 octobre 1921, n° 485, 1re région.

**Liste de classement de sortie de l'école d'application du service de santé militaire (armée active).**

Classement de sortie de l'école d'application du service de santé militaire des médecins et pharmaciens lieutenants et des sous-lieutenants d'administration du service de santé militaire.

A. — **Armée de terre.**

1° *Médecins lieutenants.*

MM.
Aït-Idir A'l.
Laverdant (Charles).
Simon (Michel).
Deury (Paul).
Ganascia (Pierre).
Pantin (Jean).
Ramel (Pierre).
Eme (Armand).
Moulin (François).
Barmandieu (Michel).
Dubourcau (Louis).
Carnus (Henri).
Régnier (Jacques).
Dupré (Narvin).
Chevrel (Maurice).
Mars (Henri).
Hiltenbrand (Charles).
Alluis (Jean).
Coquoz (Francis).
Fritz (Robert).
Ouryoux (Camille).
Championnat (Christian).
Quinard (Jean).
Boudet (André).
Allain (Yves).
Crocq (Louis).
Moullec (Roger).
Delestras (Marc).
Raguenès (François).
Charlot (Pierre).
Mindus (André).
Rivot (Gilbert).
Dumas (Martial).
Quilichini (Henri).
Cailler (Marcel).
Quinot (Bernard).
Remignon (Michel).
Mauduit (André).
Fontanges (Robert).
Labat (Jacques).
Thiéblemont (Pierre).
Williaume (Raymond).
Ranquet (Jacques).
Jégo (Jean).
Mureau (Bernard).
Daniel (Louis).
Petrignon de Troyes (Noël).
Girard (René).
Jeantet (René).
Jondot (Jean).
Batime (Jean).
Lafare (Henri).
Garlin (Jacques).
Estel (Jean).
Rolland (Marcel).
Duverne (Raymond).
Risbourg (Jacques).
Caux (Jean).
Loubignac (Guy).
Fort (Valentin).
Donat (Robert).
Pelloquin (Jean-Claude).
Bressac (Francis).
Foulhoux (Pierre).
Buffler (Robert).
Vrillac (Maurice).
Allain (Adrien).
Rouch (Marcel).
Ségalen (Jacques).
Rochier (Maurice).
Zumbiehl (Jean).
Talec (Pierre).
Bourrel (Pierre).
Lemercier (Georges).
Jeannet (Gabriel).
Morel (Robert).
Blot (Pierre).
Vachon (Jacques).
Fressy (Jacques).
Bernardini (Dominique).
Hubert (Jean).
Tikhonoff (Wladimir).
Mercury (Charles).
Cros (Robert).
Migeon (Lucien).
Sutra de Germa (Paul).
Boursiquot (Pierre).
Solo Léon).
Buissière (Jean).
Bady (Roger).
Bruyère (René).
Dihartce (Joseph).
Bertet (Claude).
Brunel (Marcel).
Perrot (Jean).
Lavallée (Pierre).
Giraldi (Robert).
Cazalas (Jean).
Sarraz-Bournet (Jacques).
Sarda (Robert).
Lézer (Jean).
Benaz (Marcel).
Maingot (Raymond).
Clap (Vincent).

2° *Pharmacien lieutenant.*

M. Gajac (Pierre).

3° *Sous-lieutenants d'administration.*

MM.
Geldreich (Jacques).
Bruneau (Roger).
Laperrouze (Jean).
Rotherèle (Marcel).
Gautier (Bernard).
Hau (Roger).
Tervel (Paul).
Marthiens (Jacques).
Morvan (Louis).
Labbé (Louis).
Morin (Dominique).

B. — **Armée de l'air.**

*Pharmaciens lieutenants.*

M. Peleau (Joseph).
M. Dupont (Maurice).

C. — **Corps de santé militaire féminin.**

1° *Médecins lieutenants.*

Drevet (Marie-Françoise).
Dornoy (Gisèle).

2° *Pharmaciens lieutenants.*

Jeanniot (Paulette).
Peiffer (Françoise).

# MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

## Indemnité accordée à un agent de change de Bourse sans parquet dont la charge a été supprimée.

Le ministre des finances, des affaires économique et du plan,

Vu le titre IX (§ 2) de la loi du 28 avril 1816;
Vu la loi du 9 février 1941 relative aux Bourses de valeurs non pourvues d'un parquet;
Vu les articles 10 et 11 de la loi du 14 février 1942 relative à l'organisation et au fonctionnement des Bourses de valeurs;
Vu l'arrêté du 1er mars 1944 portant suppression des offices d'agents de change des Bourses sans parquet;
Vu la décision du conseil d'Etat du 9 juillet 1947;
Vu les arrêtés des 24 mai 1950, 3 avril 1952, 2 février 1954 et 10 juin 1954 fixant les indemnités accordées aux agents de change des Bourses sans parquet dont les charges ont été supprimées;
Vu les avis du comité des Bourses de valeurs en date des 19 janvier 1950 et 21 juin 1954,

Arrête:

Art. 1er. — Les indemnités prévues à l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 1954, modifié par les arrêtés des 24 mai 1950, 3 avril 1952, 2 février 1954 et 10 juin 1954, sont fixées ainsi qu'il suit:

Charge de M. Reymond, à Grenoble: 4.047.917 F.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1954.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ROBERT BLOT.

## Conditions de fonctionnement du conseil national des assurances.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, notamment l'article 14, modifié par le décret n° 54-571 du 28 mai 1954,

Arrête:

TITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Les membres du conseil national des assurances sont, en cas d'absence ou d'empêchement, remplacés par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le membre titulaire, et qui a seul qualité pour le représenter.
Le directeur du Trésor au ministère des finances et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations peuvent se faire représenter par un fonctionnaire ayant au moins le rang d'administrateur civil. Le directeur général de la caisse centrale de réassurance peut être suppléé par un membre du personnel de direction de cet établissement.

Art. 2. — Au cas où un membre du conseil national des assurances cesse d'appartenir au conseil au cours de la période de trois ans pour laquelle il est désigné, il est pourvu à son remplacement dans le délai d'un mois. Le remplaçant est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur, pour le temps restant à courir jusqu'à l'expiration de ladite période.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire du conseil national des assurances sont exercées par un fonctionnaire du ministère des finances ayant au moins le grade d'administrateur civil; il peut être adjoint au secrétaire du conseil national des assurances, un ou plusieurs secrétaires adjoints chargés d'assister le secrétaire et de le suppléer en cas d'absence ou d'empêchement.
Le secrétaire et les secrétaires adjoints du conseil national des assurances sont désignés par le ministre des finances.

Art. 4. — Le secrétaire rédige et soumet à l'approbation du conseil les procès-verbaux des séances. Il est chargé de la conservation des procès-verbaux et des archives ainsi que de la diffusion des convocations et des ordres du jour.
Un compte rendu sommaire des séances du conseil national des assurances est, après approbation du conseil, inséré dans le bulletin administratif des assurances.

Art. 5. — Le conseil national des assurances peut, pour l'examen des affaires qui lui sont soumises, ou dont il se saisit lui-même, désigner des rapporteurs parmi ses membres ou parmi les professionnels de l'assurance; il peut également demander au ministre des finances de désigner des rapporteurs parmi les auditeurs au conseil d'Etat, les auditeurs à la cour des comptes, les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des finances ou les commissaires contrôleurs des assurances. Un rapporteur choisi parmi l'une de ces catégories de fonctionnaires est obligatoirement désigné lorsque le conseil national des assurances est saisi par le ministre des finances, conformément à l'article 8 du décret-loi du 14 juin 1938, d'une demande d'avis sur un refus ou un retrait d'agrément.

Art. 6. — Les membres du conseil national des assurances et les personnes assistant à ses séances sont tenus à la discrétion professionnelle en ce qui concerne les renseignements d'ordre confidentiel dont ils ont eu connaissance en raison de leurs fonctions.

TITRE II. — *Du conseil national des assurances siégeant en formation plénière*

Art. 7. — Le conseil national des assurances siégeant en formation plénière se réunit sur convocation de son vice-président.
Il peut être, d'autre part, convoqué à tout moment à la demande de la moitié de ses membres pour exercer les attributions qui lui sont dévolues par la loi.

Art. 8. — Le conseil national des assurances siégeant en formation plénière ne peut délibérer que sur les questions figurant à l'ordre du jour annexé à la convocation. Cette convocation est adressée aux membres du conseil national des assurances au moins huit jours avant la date de la réunion. Au cas où un membre du conseil national des assurances désirerait qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, il doit en demander l'inscription au vice-président. Ne pourront être inscrites à l'ordre du jour de la séance prévue les questions dont l'inscription aura été demandée après l'envoi de la convocation.

Art. 9. — Les avis, vœux et résolutions du conseil national des assurances sont émis à la majorité des voix des membres présents; en cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Art. 10. — Le conseil national des assurances siégeant en formation plénière est présidé, en cas d'absence du ministre des finances, par son vice-président; en cas d'absence de celui-ci, la séance est présidée par le membre de la cour de cassation désigné comme vice-président suppléant. Au cas où celui-ci serait lui-même absent, la séance est présidée par le plus âgé des membres titulaires présents.

Art. 11. — Lorsque le conseil national des assurances est saisi par le ministre des finances, conformément à l'article 8 du décret-loi du 14 juin 1938, d'une demande d'avis sur un retrait ou un refus d'agrément, il peut, s'il le juge utile, autoriser un représentant de la société intéressée à présenter oralement ses observations.

TITRE III. — *Du conseil national des assurances siégeant en tant qu'assemblée générale des sociétés nationales d'assurances.*

Art. 12. — Lorsque le conseil national des assurances se réunit en tant qu'assemblée générale des sociétés nationales d'assurances, il est présidé par celui de ses vice-présidents spécialement désigné à cet effet par le ministre des finances.
Il ne siège valablement dans ce cas que si la moitié au moins des membres du conseil national des assurances constituant l'assemblée générale sont présents ou représentés.
Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents; en cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Art. 13. — Aucune question autre que celles faisant l'objet des assemblées générales des sociétés intéressées ne peut être portée à l'ordre du jour d'une séance du conseil national des assurances siégeant en tant qu'assemblée générale des sociétés nationales d'assurances. Toutefois, il peut tenir une ou plusieurs séances pour la préparation et l'approbation du rapport spécial visé au dernier alinéa de l'article 15 de la loi du 25 avril 1946, ainsi que, le cas échéant, pour la désignation des administrateurs des sociétés nationales d'assurances qu'il lui appartient de désigner.

Art. 14. — Le conseil national des assurances siégeant en tant qu'assemblée générale des sociétés nationales d'assurances peut désigner parmi ses membres un rapporteur chargé d'exposer son avis sur les questions soumises à l'assemblée générale. Le rapporteur ainsi désigné reçoit toute la documentation nécessaire de la société intéressée.

Art. 15. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1954.

EDGAR FAURE.

## Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 14 juin 1954, sont promus:

*Administrateur civil de 1re classe, 2e échelon.*

Mlle Leyrie (M.-M.), à compter du 1er juin 1954.

*Administrateur civil de 2e classe, 2e échelon.*

M. Dewez, à compter du 1er juin 1954.

*Administrateur civil de 3e classe, 1er échelon.*

Mme Masson, à compter du 29 juin 1954.

*Agent supérieur de 1re classe, 2e échelon.*

M. Thévenin, à compter du 3 mai 1954.
M. Glass, à compter du 18 mai 1954.

*Agent supérieur de 2e classe, 3e échelon.*

M. Marcot, à compter du 1er avril 1954.
M. Roy, à compter du 1er avril 1954.

*Secrétaire d'administration principal, 3e échelon.*

M. Soulié, à compter du 1er avril 1954.
Mlle Michon, à compter du 15 avril 1954.

*Secrétaire d'administration principal, 2e échelon.*

M. Furber, à compter du 18 avril 1954.
M. Salles, à compter du 19 juin 1954.

*Secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon.*

M. Bourdeau, à compter du 11 juin 1954.

### Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 10 mai 1954:

M. Perrin (Louis-Amans), directeur adjoint de 2e échelon des douanes, en service détaché pour servir au Maroc, a été nommé, à compter du 1er janvier 1954, directeur de 3e classe des douanes à la Réunion (poste vacant).

M. Perrin a été maintenu, en sa nouvelle qualité, en service détaché.

M. Maurin (Aimé-Marius-Bertin), directeur adjoint de 2e échelon des douanes en Algérie, a été nommé, à compter du 1er avril 1954, directeur de 3e classe des douanes à la Réunion, en remplacement de M. Perrin, placé en service détaché.

M. Maurin a été placé, en sa nouvelle qualité, en service détaché.

### Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 11 juin 1954, les dispositions de l'arrêté du 20 février 1954 maintenant en service détaché auprès du ministère des finances (direction de la comptabilité publique) en qualité de chef de centre mécanographique à la paierie générale de la Seine, Mme Goustour (Raymonde), chef d'atelier mécanographique à l'institut national de la statistique et des études économiques, sont rapportées.

Mme Goustour (Raymonde), chef d'atelier mécanographique à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenue, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, en service détaché auprès du ministère des finances (direction de la comptabilité publique) pour exercer des fonctions à la paierie générale de la Seine.

### Circulaire n° 37-6 B/1 du 26 juin 1954 relative aux commissions départementales d'investissements.

Paris, le 26 juin 1954.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget, à Messieurs les préfets (métropole).*

Dans le cadre du nouveau programme d'expansion économique, des instructions sont en cours de préparation en ce qui concerne le fonctionnement des commissions départementales d'investissements et vous seront adressées prochainement. Le Gouvernement se préoccupe, en effet, de donner une orientation nouvelle aux travaux de ces commissions.

En attendant la publication de ces instructions, la date d'effet de l'action suspensive des commissions est provisoirement reportée ainsi que l'intervention des autorités de contrôle et comptables publics prévue par les précédentes circulaires.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

#### Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, portant règlement d'administration publique et en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports:

*Directeur de cabinet.*

M. Miot (Pierre), inspecteur des finances.

*Chef de cabinet.*

M. Guillaume (Pierre), docteur en droit, docteur ès sciences économiques.

*Chef adjoint de cabinet, chargé du secrétariat particulier.*

Mme Varaldi-Balaman (Marguerite), docteur ès sciences.

*Attaché chargé des relations avec l'Assemblée nationale.*

M. Bouzinac (Roger), journaliste.

*Attaché chargé des relations avec le Conseil de la République.*

M. Baron (Jean-Jacques), licencié en droit.

*Conseiller technique.*

M. Edmond Leger, censeur de lycée.

*Chargé de mission.*

M. Brugeres (Vincent).

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à dater du 19 juin 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1954.

JOSEPH LANET.

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

### Classement des centres de réception radioélectriques exploités ou contrôlés par le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile).

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Vu l'article 1er (§§ 1 et 2) de l'ordonnance n° 45-2401 du 18 octobre 1945, relative au fonctionnement de l'aéronautique civile dans les territoires d'outre-mer, et notamment les articles 1er et 6;

Vu l'article 1er du décret n° 45-0127, du 22 décembre 1945, portant transfert au ministre des travaux publics et des transports des attributions précédemment dévolues au ministre de l'air en matière d'aviation civile;

Vu l'article 2 de la loi n° 49-759, du 9 juin 1949, établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques;

Vu les avis du comité de coordination des télécommunications de l'Union française des 29 novembre 1951 et 13 juin 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les centres de réception radioélectriques exploités ou contrôlés par le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile) sont classés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1954.

PAUL DEVINAT.

PREMIERE CATEGORIE

*Centres de la navigation aérienne.*

France.

Agen. — Installations (Gonio MF), le Passage-d'Agen (La Plaine).

Aix-en-Provence. — Installations:
1° (Réception air/sol HF), Aix-en-Provence (antenne chez le docteur Reisson, récepteurs villa Mignet);
2° (Réception air/sol VHF), Aix-en-Provence (Le Puy-du-Roi).

Ajaccio. — Installations:
1° (Gonio MF), Ajaccio (Stiletto-Section « A », 2e feuille, dite de « Campo dei Oro »);
2° (Réception air/sol VHF), Ajaccio (Campo dei Oro);
3° (Service fixe radio), Ajaccio (Section « A » dite de Campo dei Oro).
4° (Ecoutes météo), Ajaccio.

Auxerre. — Installations (Gonio MF), Surgy.

Bastia. — Installations:
1° (Gonio MF), Borgo (Revinco);
2° (Réception air/sol VHF), Luccianna (Poretta).

Beauvais. — Installations:
1° (Gonio MF), Marissel;
2° (Réception air/sol), Marissel.

Biscarosse. — Installations:
1° (Gonio MF), Biscarosse (Caillaou);
2° (Gonio VHF), Parentis-en-Born (Pont-de-Nassey).

Bordeaux. — Installations:
1° (Gonios MF-HF-VHF), Mérignac (aérodrome);
2° (Réception air/sol), Mérignac.

Bourges. — Installations (Gonio MF), Bourges (Les Tortiots).

Brest. — Installations:
1° (Gonio MF), Guipavas (Kereller);
2° (Ecoutes MTO), Guipavas (aérodrome).

Calvi. — Installations:
1° (Gonio VHF), Calvi (Tramariccia);
2° (Réception du service fixe), Calvi.

Cannes. — Installations (Réception air/sol VHF), Cannes (Saint-Cassien).

Cherbourg. — Installations:
1° (Réception air/sol), Gonneville;
2° (Service fixe), Gonneville.

Clermont-Ferrand. — Installations:
1° (Gonio MF, récepteur), Aulnat (Le Marais);
2° (Antenne déportée), Lempdes (Le Marais);
3° (Réception air/sol), Clermont-Ferrand (aérogare).

Cormeilles. — Installations:
1° (Gonio MF), Génicourt (le Cabais);
2° (Réception air/sol HF-VHF), Boissy-l'Aillerie (les Champs-Pots).

Coulommiers. — Installations (réception air/sol HF-VHF), position 48° 49' 57" N — 03° 01' 17" E.

Deauville. — Installations (gonios MF-VHF), Saint-Gatien-des-Bois (Montalouvaux).

Dieppe. — Installations (réception air/sol VHF), Belleville-sur-Mer (Terres-de-la-Grande-Route).

Dijon. — Installations:
1° (Gonio MF), Neuilly-les-Dijon (en Montreuil);
2° (Réception service fixe), Ouges (aérodrome).

Dinard. — Installations (gonio VHF), Saint-Lunaire.

Le Bourget. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Bonneuil-en-France (renvoi de B. F. à l'aérogare, Dugny);
2° (Réception air/sol MF-HF-VHF), récepteur en Bonneuil-en-France (renvoi de B. F. à l'aérogare, Dugny).

Le Touquet. — Installations:
1° (Gonio VHF), le Touquet (aéroport);
2° (Réception air/sol HF-VHF), le Touquet (aéroport).

Lille. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Lesquin (Enchemont n° cadastre A. 340);
2° (Réception air/sol VHF), Lesquin (Enchemont n° cadastre A. 340).

Limoges. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Feytiat (Plaisance-de-Crézin);
2° (Réception du service fixe), Limoges (aéroport).

Lyon. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Saint-Priest (les Mauguettes);
2° (Réception air/sol MF), Saint-Priest (les Mauguettes);
3° (Réception air/sol HF-VHF), Chassieu;
4° (Réception du service fixe), Bron (aérogare).

Marignane. — Installations:
1° (Gonios MF-HF), Marignane (les Rascas);
2° (Réception air/sol MF-HF), Marignane (les Rascas);
3° (Gonio VHF), Marignane (500 mètres au sud de la piste d'envol);
4° (Réception air/sol VHF), Marignane (aérodrome).

Melun. — Installations (réception air/sol VHF), Montereau-sur-le-Jard.

Montélimar. — Installations (gonio MF), Montélimar (Bagatelle, route d'Ancone).

Montpellier. — Installations:
1° (Gonio MF-VHF), Mauguio (section P) (la Mogère);
2° (Réception air/sol VHF), Mauguio (section P) (la Mogère).

Mulhouse. — Installations:
1° (Gonio MF), Blotzheim;
2° (Réception air/sol HF-VHF), Blotzheim.

Nancy. — Installations (gonio MF), Tomblaine (Bois-la-Dame).

Nantes. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Bouguenais (la Maison-David);
2° (Réception air/sol VHF), Bouguenais (aéroport) (l'Ecarterie).

Nice. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Nice (aérodrome);
2° (Réception air/sol), Nice (aérodrome);
3° (Réception du service fixe), Nice (aérodrome).

Orly. — Installations:
1° (Gonio VHF), Orly (aérodrome);
2° (Réception air/sol HF-VHF), Orly (aérodrome);
3° (Réception air/sol MF-HF-VHF, réception à distance), Fleury-Mérogis et Grigny (la Baudoin, les Saules-Verts, le Pré-Neuf, la Remise-aux-Perdreaux);
4° (Gonio HF), Paray-Vieille-Poste (le Contin);
5° (Réception air/sol) (B. C. T.), Paray-Vieille-Poste (le Contin);
6° (Réception service fixe), Paray-Vieille-Poste (la Pergola);
7° (Ecoutes MTO), Paray-Vieille-Poste (la Pergola).

Pau. — Installations:
1° (Gonio MF), Lescar (Pont-Long);
2° (Réception air/sol MF), Lescar (Pont-Long).

Perpignan. — Installations:
1° (Gonio MF), Perpignan (Torremila);
2° (Réception air/sol VHF), Perpignan (Llabanère).

Rennes. — Installations (gonios MF-VHF), Saint-Jacques-de-la-Lande.

Strasbourg. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF), Entzheim (Englischengarten);
2° (Réception air/sol HF-VHF), Entzheim (Englischengarten);
3° (Réception du service fixe), Entzheim (aérodrome).

Tarbes. — Installations (réception air/sol HF-VHF), Louey (aérogare).

Toulouse. — Installations:
1° (Gonios MF-VHF, piste Nord), Cornebarrieu (les Clotasses);
2° (Gonios MF-VHF, piste Sud), Colomiers (capitaine).

Tours. — Installations (gonio MF), Rochecordon (forêt de Chatenay) et Sainte-Radegonde (le Bois-National).

Toussus-le-Noble. — Installations (gonio VHF), Châteaufort (la Remise-des-Boulangers).

Vichy. — Installations (gonio MF), Charmeil (Pont-Boutiron).

*Centres de la météorologie nationale.*

Fort-de-Saint-Cyr. — Installations (centre d'écoutes radioélectrique), Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Magny-les-Hameaux. — Installations (observatoire météorologique), Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise).

Ile de la Réunion.

Saint-Denis-Gillot. — Installations:
1° (Réception air/sol HF), Saint-Denis (place Sarda-Garriga);
2° (Réception du service fixe), Saint-Denis (place Sarda-Garriga);
3° (Réception air/sol HF), Sainte-Marie (aérodrome de Gillot).

Martinique.

Fort-de-France. — Installations:
1° (Réception air/sol HF-VHF), Lamentin (Lareinty);
2° (Réception du service fixe), Lamentin (aérodrome).

Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre. — Installations:
1° (Réception air/sol HF), Abymes (le Raizet);
2° (Réception du service fixe), Abymes (le Raizet);
3° (Ecoutes météo), Abymes (le Raizet).

Guyane.

Rochambeau. — Installations:
1° (Réception air/sol), Matourit (Rochambeau);
2° (Réception du service fixe), Matourit (Rochambeau);
3° (Ecoutes météo), Matourit (Rochambeau).

DEUXIEME CATEGORIE

*Centres de la météorologie nationale.*

France.

Ajaccio. — Installations (station de radiosondage météorologiques), aérodrome d'Ajaccio, Campo-del-Oro (Corse).

Bordeaux. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Bordeaux-Mérignac (Gironde).

Brest. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Brest-Guipavas (Finistère).

Lyon. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Lyon-Bron (Rhône).

Nancy. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Nancy-Essey (Meurthe-et-Moselle).

Nimes. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Nimes-Courbessac (Gard).

Trappes. — Installations (station de radiosondages météorologiques), observatoire de Teisserenc-de-Bort, Trappes (Seine-et-Oise).

Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome du Raizet.

Guyane.

Cayenne-Rochambeau. — Installations (station de radiosondages météorologiques), aérodrome de Rochambeau.

TROISIEME CATEGORIE

*Centres de la météorologie nationale.*

France.

Paris-S. M. M. A. — Installations (centre radioélectrique du service météorologique de la métropole et de l'A. F. N.), 2, avenue Rapp, Paris (7e).

Martinique.

Fort-de-France. — Installations (centre radioélectrique météorologique), station météorologique de Fort-de-France.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

### Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:

*Directeur du cabinet.*

M. Jacques Morelle, inspecteur des finances.

*Conseillers techniques.*

M. André Rousselet, ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones.

M. Louis Sabac, administrateur des postes, télégraphes et téléphones.

*Chef de cabinet.*

M. Roger Manaut.

*Chef adjoint du cabinet, chargé du secrétariat particulier.*

M. Jacques Veyssière, chef de cabinet de préfet.

*Chargés de mission.*

M. Henri Huet, chef de bureau à la direction générale du tourisme.

M. André Laferranderie.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 19 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

ANDRÉ BARDON.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

### Cabinet du ministre.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'industrie et du commerce:

*Directeur du cabinet.*

M. André Boulloche, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de l'infrastructure au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

*Chefs de cabinet.*

M. René Lion.

M. Henri Carrier, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique.

*Chef adjoint de cabinet.*

Mlle Berthe Fleurence, chargée du secrétariat particulier.

*Conseillers techniques.*

M. Jean Rossard, administrateur civil au ministère des finances.

M. Abel Thomas, ingénieur du génie maritime, chef du service « économie de guerre » au secrétariat général permanent de la défense nationale.

M. Jean Saint-Geours, inspecteur des finances, chargé de mission à la direction du Trésor.

*Chargés de mission.*

M. Jean Audibert, ingénieur au corps des mines.

M. Louis Domain, ingénieur en chef des poudres.

*Attachés de cabinet.*

M. André Boudet.

M. Charles Grisoni.

M. Lucien Sarraute.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 19 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

### Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 25 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Arrête:

*Article unique.* — Délégation générale et permanente est donnée à M. André Boulloche, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous les actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets intéressant le département.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Cabinet du secrétaire d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1954: page 6148, 1re colonne, 18e ligne, directeur du cabinet, au lieu de: « M. Conil-Lacoste, ingénieur agronome », lire: « M. Louis Conil Lacoste, ingénieur agronome ».

### Délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1954: page 6148 1re colonne, 41e ligne, au lieu de: « Délégation permanente est donnée à M. Conil-Lacoste, directeur du cabinet », lire « Délégation permanente est donnée à M. Louis Conil Lacoste, directeur du cabinet » (le reste sans changement).

### Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er juin 1954, est acceptée, sur sa demande, à compter du 18 juin 1954, la démission de M. Borel (Max), agent technique des eaux et forêts à Vivières (Aisne), maison forestière du Rond-de-la-Reine, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterets.

Par arrêté en date du 2 juin 1954, M. Zeller (Joseph), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Lixheim (Moselle), triage n° 129, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg, est exclu définitivement du service.

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa notification à l'intéressé.

Par arrêté en date du 4 juin 1954:

L'arrêté ministériel du 15 octobre 1953 est rapporté en ce qui concerne l'affectation de M. Tamboloni (Mathieu), chef de district des eaux et forêts, mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Paris, non installé.

M. Tamboloni (Mathieu) est maintenu à Montréal (Ain), district n° 5, inspection des eaux et forêts de Nantua.

Par arrêté en date du 8 juin 1954, M. Potiron (André), chef de district des eaux et forêts de 5e échelon à Morne-Vert (Martinique), district n° 7, inspection des eaux et forêts de Fort-de-France, est abaissé au 4e échelon de son grade.

La prise de rang de M. Potiron dans le 4e échelon est fixée à compter de la date de la présente décision.

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa notification à l'intéressé.

Par arrêté en date du 8 juin 1954:

Est rapportée la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Wencker (Louis-Alphonse), S. P. 99037 B. P. M. 523 A., nommé agent technique des eaux et forêts à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Gap, non installé.

M. Wencker est maintenu sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts à titre civil, en application de l'article 38 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951.

Par arrêté en date du 9 juin 1954, M. Perringerard (Marie), agent technique des eaux et forêts à Choignes (Haute-Marne), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Chaumont, est révoqué de ses fonctions, sans suspension de ses droits à pension, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 10 juin 1954, M. Rostagni (Marcel), agent technique des eaux et forêts à Lucéram (Alpes-Maritimes), triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, non installé, est maintenu à Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône), maison forestière de la station de recherches, triage n° 38, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

Par arrêté en date du 15 juin 1954, est acceptée, sur sa demande, à compter du 20 juin 1954, la démission de M. Hugues (Charles), agent technique des eaux et forêts à Ambel (Isère), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

## MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

### Prise en considération et revision de projets d'aménagement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1954: page 5490, 4e colonne, titre, au lieu de: « Prise en considération de projets d'aménagement », lire: « Prise en considération et revision de projets d'aménagement ».

### Services extérieurs.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 26 juin 1954, Mme Fabre (Angèle), vérificateur comptable des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction au service départemental du Var, est nommée à l'emploi de vérificateur des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 26 juin 1954, Mme Laurie (Jeannine), rédacteur temporaire des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction au service départemental du Nord, est nommée à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêtés du ministre du logement et de la reconstruction en date du 26 juin 1954, les commis temporaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction dont les noms suivent sont nommés à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1952:

Ille-et-Vilaine: Mmes Crublé (Angèle) et Thébault (Huguette).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1954: page 6004, 2e colonne, 4e mention, 2e ligne, au lieu de: « 11 juin 1945 », lire: « 11 juin 1954 ».

## MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

### Services extérieurs.

Par arrêté du 14 juin 1954, M. Gallot (Pierre), directeur interdépartemental de 2e classe, 3e échelon (indice 510), à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de la guerre du Mans, est chargé, par intérim, des fonctions de directeur interdépartemental à Tours pour la période du 14 juin au 3 juillet 1954 inclus.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### Agrément de laboratoires d'analyses médicales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;

Vu le décret-loi du 29 novembre 1939 et le décret du 19 mars 1940;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés par le ministère de la santé publique et de la population pour effectuer le diagnostic biologique de la grossesse et les examens sérologiques pour le diagnostic de la syphilis:

1407 Le laboratoire de M. Prieur (Marcellin), pharmacien, 40, place Saint-Michel, Quimperlé (Finistère), enregistré sous le n° 1227. Directeur suppléant: M. Fournier (Pierre), pharmacien.

1408 Le laboratoire de M. Sarrazin (Pierre), pharmacien, 50, rue Duranton, Paris, enregistré sous le n° 2762. Directeur suppléant: Mlle Malgoueris (Raymonde), pharmacien.

1409 Le laboratoire d'analyses médicales de la Protection mutuelle des agents des chemins de fer français, 2 et 4, place des Peupliers, Paris (13e), enregistré sous le n° 2761. Directeur: Mme Monsus Liliane,, pharmacien. Directeur suppléant: M. Monsus (Jacques).

1410 Le laboratoire de Mlle Petit-Laurent (Adrienne), pharmacien, 22, rue Popincourt, Paris, enregistré sous le n° 2768. Directeur suppléant: Mme Lemaur (Geneviève).

1411 Le laboratoire de M. Boussemart (Edmond), pharmacien, 6, rue Thiac, à Bordeaux (Gironde), enregistré sous le n° 2691. Directeur suppléant: M. Bujard (Jean), pharmacien.

1412 Le laboratoire de Mmes Colin et Keufer, pharmaciens, 8, rue Charles-de-Gaulle, Deuil (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 2741. Directeur technique: M. Keufer (Jean), pharmacien. Directeur technique suppléant: M. Faudemay (Pierre), pharmacien.

1413 Le laboratoire de M. Pouquet (Jean), pharmacien, 4, rue de Sous-les-Saints, Orléans (Loiret), enregistré sous le n° 81. Directeur suppléant: M. Bourgeois (Léon), pharmacien.

1414 Le laboratoire de M. Damien (Etienne), docteur en médecine, 8, rue Nationale, Saint-Amand-les-Eaux, enregistré sous le n° 2796. Directeur suppléant: M. Sorriaux (Marcel), pharmacien.

1415 Le laboratoire du centre départemental de transfusion sanguine à Bourges (Cher), enregistré sous le n° 2799. Directeur: M. Pinard (Jean), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lebas (Marcel), pharmacien.

1416 Le laboratoire de M. Perrotto (Charles), pharmacien, 18, avenue des Chartreux, Marseille (Bouches-du-Rhône), enregistré sous le n° 2738. Directeur suppléant: M. Claudo (Pierre), docteur en médecine.

Art. 2. — L'arrêté du 8 mars 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

1048 Le laboratoire de M. Vassy (Sylvio), docteur en médecine, 11, rue Théodore-de-Banville, Paris, enregistré sous le n° 2096. Directeur adjoint: M. Ascheim (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Caye, pharmacien.

Art. 3. — L'arrêté du 18 juillet 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

846 Le laboratoire de M. Terrebonne (Pierre), pharmacien, 16, avenue Pierre-Prosolette, Romilly-sur-Seine (Aube), enregistré sous le n° 1671. Directeur suppléant: M. Lavagne, docteur en médecine.

Art. 4. — L'arrêté du 13 septembre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

687 Le laboratoire de M. Cardon (Pierre), pharmacien, 13, place de l'Hôtel-de-Ville, Noyon (Oise), enregistré sous le n° 433. Directeur suppléant: M. Chartier (Pierre), pharmacien.

Art. 5. — L'arrêté du 2 décembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

887 Le laboratoire de l'hôpital-hospice de Saint-Denis (Seine), 11, rue Danielle-Casanova, enregistré sous le n° 1687. Directeur: M. Cordier (Pierre), pharmacien. Directeur suppléant: M. Soile (Robert), docteur en médecine.

Art. 6. — L'arrêté du 31 mai 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

6 Le laboratoire de la Coopérative pharmaceutique française, 5, rue Damoiville, Melun (Seine-et-Marne), enregistré sous le n° 813. Directeurs: MM. Fernand (Pierre) et Chartier (Pierre), pharmaciens.

Art. 7. — L'arrêté du 13 novembre 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

1122 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Michel, 33, rue Olivier-de-Serres, Paris (15e), enregistré sous le n° 1829. Directeur: M. Boutroy (Raymond), docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme de Rio Branco, docteur en médecine.

Art. 8. — L'arrêté du 7 décembre 1953 est rapporté comme suit:

198 Le laboratoire de M. Lagroua, docteur en médecine, 281, boulevard Saint-Germain, enregistré sous le n° 1229. Directeur technique: M. Arquie (Emile), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lesbre (Philippe), docteur en médecine, à Paris.

Art. 9. — L'arrêté du 19 novembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

568 Le laboratoire de M. Nabonne (Albert), docteur en médecine, 15, rue Féray, à Corbeil (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 268. Directeur suppléant: Mlle Desmont (Alice), docteur en médecine.

Art. 10. — L'arrêté du 4 novembre 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

1252 Le laboratoire de M. Reynes (Victor), docteur en médecine, 2, rue Guétal, Grenoble (Isère), enregistré sous le n° 3221. Directeur suppléant: M. Trinquier (Emile), docteur en médecine.

Art. 11. — L'arrêté du 10 février 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

90 Le laboratoire de la Coopérative pharmaceutique française, 6, rue du Chemin-Vert, Paris (11e), enregistré sous le n° 812. Directeur: M. Francke (Georges), pharmacien. Directeur suppléant: Mlle Clerc (Charlotte), pharmacien.

Art. 12. — L'arrêté du 6 mai 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

796 Le laboratoire de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne, 69 *bis*, rue de Dunkerque, Paris, enregistré sous le n° 1302. Directeur: M. Massard (Raphaël), pharmacien. Directeur adjoint: M. Bescol-Liversac, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gulard (Jean), docteur en médecine.

Art. 13. — L'arrêté du 27 juin 1941 est modifié ainsi qu'il suit:

23 Le laboratoire de M. Duffau (Roger), pharmacien, 14, rue Maurice-Berteaux, les Mureaux (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 26.

Art. 14. — L'arrêté du 28 février 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

922 Le laboratoire de la maison Saint-Lazare, 9, cour de la Ferme-Saint-Lazare, Paris (10e), enregistré sous le n° 1766. Directeur: M. Durel (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Baguet (Gaston), docteur en médecine.

Art. 15. — L'article 14 de l'arrêté du 20 avril 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

4014 Le laboratoire de M. Van Moorleghem, pharmacien, square Temple-de-Diane, Aix-les-Bains (Savoie), enregistré sous le n° 1286 Codirecteur: M. Fauconnier, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Roulier (Pierre), pharmacien.

Art. 16. — L'arrêté du 9 août 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

852 Le laboratoire départemental des Ardennes, 7, rue de l'Eglise, Charleville, enregistré sous le n° 1231. Directeur: M. Ferry (Hubert), pharmacien. Directeur suppléant: M. Lancelot (Claude), pharmacien,

Art. 17. — L'arrêté du 11 novembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

878 Le laboratoire de M. Bethouart (Jean), pharmacien, 8, rue Faux, Charleville (Ardennes), enregistré sous le n° 711. Directeur suppléant: M. Ferry (Hubert).

Art. 18. — L'arrêté du 22 février 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

765 Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne, à Montauban, enregistré sous le n° 665. Directeur: M. Costes (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Laforgue (Pierre), docteur en médecine.

Art. 19. — Le laboratoire de Mme Laforgue, pharmacien, 49, rue La Fayette, Paris, enregistré sous le n° 2536 et agréé sous le n° 1263, est rayé de la liste des laboratoires d'analyses médicales en exercice.

Art. 20. — Le laboratoire de M. Juge (Paul), pharmacien, 18, rue Rambert, à Vichy (Allier), enregistré sous le n° 1251 et agréé sous le n° 637, est rayé de la liste des laboratoires d'analyses médicales en exercice.

Art. 21. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 1954.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux,*
BOIDÉ.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;
Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;
Vu le décret du 10 septembre 1947 étendant à l'Algérie la loi du 18 mars 1946;
Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

2769 Le laboratoire de M. Caullet (Charles), pharmacien, 33, rue du Général-Leclerc, Garancières (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: Mme Caullet (Louise), docteur en médecine.

2770 Le laboratoire de M. Forgeard (Henri), pharmacien, 29, rue de Paris, la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). Directeur suppléant: Mme Forgeard (Laurence), pharmacien.

2771 Le laboratoire Michel Van de Ven, 85, rue Camille-Groult, Vitry-sur-Seine (Seine). Directeur: M. Michel (Jean), pharmacien. Directeur suppléant: M. Livarek (Louis), pharmacien.

2772 Le laboratoire de M. Feron (Victor), pharmacien, rue de Verdun, Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine). Directeur suppléant: Mme Peron (Henriette), pharmacien.

2773 Le laboratoire central d'Auteuil, 122, rue La Fontaine, Paris (16e). Directeur: M. Safar (Henri), pharmacien. Directeur suppléant: Mme Texier (Raymonde), pharmacien.

2774 Le laboratoire de M. Calmels (Jacques), docteur en médecine, 19, rue Racine, Nantes (Loire-Inférieure). Directeur suppléant: M. Lambert (Jacques), pharmacien.

2775 Le laboratoire d'analyses médicales de Charenton, 31, rue Jean-Jaurès, Charenton (Seine). Directeur: M. Velu (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Velu (Denise), pharmacien.

2776 Le laboratoire du centre psychothérapique de Nancy, Laxou (Meurthe-et-Moselle). Directeur: M. Royer (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Guervin (Jacques), docteur en médecine.

2777 Le laboratoire de la Compagnie Air France, 2, rue Marbeuf et 16, avenue George-V, Paris. Directeur: M. Robert (Armand), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Courillon (Jean), docteur en médecine.

2778 Le laboratoire du sanatorium de Mardor, Couches-les-Mines (Saône-et-Loire). Directeur: M. Roux (Guillaume), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Collombier (Nicolas), docteur en médecine.

2779 Le laboratoire de M. Klein (André), docteur en médecine, 84, rue Boucher-de-Perthes, Lille (Nord). Directeur suppléant: M. Henrinot (Eugène), docteur en médecine.

2780 Le laboratoire de M. Delaporte (Christian), pharmacien, 1, avenue Leclerc et quai Lenoir, Gien (Loiret). Directeur suppléant: M. Sejourne (André), pharmacien.

2781 Le laboratoire de Mme Castel (Bernadette), pharmacien, 24, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine (Seine). Directeur suppléant: Mlle Mignon (Suzanne).

2782 Le laboratoire de la Mutuelle générale de l'éducation nationale, 5, rue du Commandant-Lamy, Paris (11e). Directeur: Mlle Raspail (Simone), pharmacien. Directeur suppléant: M. Casalta (Jean), docteur en médecine.

2783 Le laboratoire de M. Polacco (Etienne), docteur en médecine, 7, rue Massenet, Paris (16e). Directeur suppléant: M. Nordmann (Joseph), docteur en médecine.

2784 Le laboratoire de M. Seabra (Albert), docteur en médecine, 17, rue de Bagnères, Lourdes (Hautes-Pyrénées). Directeur suppléant: M. Aubry (Louis), pharmacien.

2785 Le laboratoire de M. Antoine (Léon), 3 place Saint-Sauveur, Caen (Calvados). Directeur: M. Antoine (Michel), pharmacien. Directeur suppléant: Mme Antoine (Janine), pharmacien.

2786 Le laboratoire de M. Massignon (Claude), pharmacien, 13 rue de l'Hôtel-de-Ville, Jussey (Haute-Saône). Directeur suppléant: M. Laisne (Henri), pharmacien.

2787 Le laboratoire de M. Pourrat (Albert), pharmacien, 2, boulevard Sully, Ambert (Puy-de-Dôme). Directeur-suppléant: Mlle Duchamp (Jeanne), pharmacien.

2788 Le laboratoire de M. Cornil (Jean), docteur en médecine, 16, rue des Abeilles, Marseille (Bouches-du-Rhône). Directeur suppléant: M. Guigou (Charles), docteur en médecine.

2789 Le laboratoire d'analyses médicales du centre, 61, rue Jean-Jaurès, Champigny-sur-Marne. Directeur: Mlle Brule (Simone), pharmacien. Directeur suppléant: M. Camhi (Robert), docteur en médecine.

2790 Le laboratoire de M. Chemla (Edouard), docteur en médecine, 8, rue Bab-Azoum, Alger. Directeur suppléant: M. Sorrel (Alphonse), docteur en médecine.

2791 Le laboratoire de M. Augusti (Yves), docteur en médecine, 2, rue du Docteur-Trolard, Alger. Directeur suppléant: M. Rosa (Edmond), docteur en médecine.

2792 Le laboratoire de M. Tcherkawsky (Marcel), pharmacien, Montmeyran (Drôme). Directeur suppléant: M. Abel (Benjamin), pharmacien.

2793 Le laboratoire de M. Rapinat (Jean), pharmacien, 84, rue Cazault, Alençon (Orne). Directeur suppléant: M. Hubert (Jean), pharmacien.

2794 Le laboratoire de M. Gaudefroy (Marcel), docteur en médecine, 94, rue d'Isly, Lille (Nord). Directeur suppléant: M. Delattre (Antoine), docteur en médecine.

2795 Le laboratoire d'analyses médicales du centre de pneumophtisiologie de l'association pour la lutte antituberculeuse dans l'aéronautique, 6, rue Cimarosa, Paris (16e). Directeur: M. Genevrier (Robert), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Mollon (Robert), docteur en médecine.

2796 Le laboratoire de M. Damien (Etienne), docteur en médecine, 8, rue Nationale, Saint-Amand-les-Eaux (Nord). Directeur suppléant: M. Sorriaux (Marcel), pharmacien.

2797 Le laboratoire de Mlle Dubourg (Huguetet), pharmacien, Cazaubon (Gers). Directeur suppléant: M. Fadel (Jean), pharmacien.

2798 Le laboratoire de M. Courbot (Gaston), pharmacien, 12, chaussée Dubois, Abbeville (Somme). Directeur suppléant: M. Defrance (Albert), pharmacien.

2799 Le laboratoire du centre départemental de transfusion sanguine, Bourges (Cher). Directeur: M. Pinard (Jean), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lebas (Marcel), pharmacien.

2800 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Joseph (Association hospitalière du Prado), 253, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône). Directeur: M. Ranque (Michel), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Ranque (Alexandre), docteur en médecine.

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

329 Le laboratoire de Mme Bastide (Marie-Hélène), pharmacien, 31, Grande-Rue, Thoissey (Ain). Directeur suppléant: M. Michaux (Jean), pharmacien.

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 21 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1386 Le laboratoire de Mme Berges, pharmacien, 51, rue de la République, Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Directeur suppléant: M. Berger (Jean), docteur en médecine.

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 27 décembre 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2341 Le laboratoire de M. Gineste (Michel), pharmacien, place de la République, Saint-Céré (Lot). Directeur suppléant: Mme Cornet (Rose), pharmacien.

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 22 mai 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2211 Le laboratoire de Mme Delcroix (Madeleine), pharmacien, 8, rue de Bracieux, Contres (Loir-et-Cher). Directeur suppléant: M. Arnaud (Robert), docteur en médecine.

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 17 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1308 Le laboratoire de l'hôpital-hospice de Bayeux (Calvados). Directeur: M. Demellier (Jean), pharmacien.

Art. 7. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

215 Le laboratoire de M. Guillemet (Raymond), pharmacien, rue Basse, Graçay (Cher). Directeur suppléant: M. Lescaroux (André), pharmacien.

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2291 Le laboratoire du sanatorium de Praz-Coutant (Haute-Savoie). Directeur: M. Coze (André), pharmacien. Directeur suppléant: M. Tison (Fernand), docteur en médecine.

Art. 9. — L'article 1er de l'arrêté du 2 décembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1776 Le laboratoire de M. Bernard (Marcel), pharmacien, 61, rue Jeannency, Luxeuil (Haute-Saône). Directeur suppléant: M. Roy (Marcel), pharmacien.

Art. 10. — L'article 1er de l'arrêté du 17 mars 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1614 Le laboratoire de Mme Texier (Raymonde), pharmacien, 60, rue de Passy, Paris (16e). Directeur suppléant: Mlle Payan (Lucienne), pharmacien.

Art. 11. — L'article 1er de l'arrêté du 5 juin 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

158 Le laboratoire Daumas, 1, avenue Georges-Clemenceau, Nice (Alpes-Maritimes). Codirecteur: M. Soubigou, docteur en médecine.

Art. 12. — L'article 1er de l'arrêté du 21 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1960 Le laboratoire des Rigollots, 55, rue Emile-Boutrais, Fontenay-sous-Bois. Directeur: Mlle Chaine (Jeanne), docteur en médecine. Directeurs suppléants: Mlles Beisson (Hélène), pharmacien, Brule (Simone), pharmacien.

Art. 13. — L'article 1er de l'arrêté du 22 octobre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

465 Le laboratoire de M. Guillet (André), pharmacien, 22, avenue de Friedland, Paris (8e).

Art. 14. — L'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2607 Le laboratoire de Mme Mazabraud (Madeleine), docteur en médecine, 30, rue Achille-Garnon, Sceaux (Seine).

Art. 15. — L'article 1er de l'arrêté du 22 mai 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2216 Le laboratoire du dispensaire Guy-Renard, 11, rue Joanes, Paris (14e). Directeur: M. Pasquier (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Douady, docteur en médecine.

Art. 16. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1506 Le laboratoire du dispensaire de Gennevilliers (Seine). Directeur: M. Suchet (Adolphe), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Sautier (Claude), pharmacien.

Art. 17. — L'article 1er de l'arrêté du 29 octobre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

451 Le laboratoire de M. Faure (Henri), pharmacien, 8, place de la Liberté, Annonay (Ardèche). Directeur suppléant: M. Deruaz (Robert), pharmacien.

Art. 18. — L'article 1er de l'arrêté du 5 juin 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

102 Le laboratoire de Mme Corduant-Polbert (Emma), pharmacien, 47, rue Carnot, Versailles (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: Mme Fournet (Anne-Marie), pharmacien.

Art. 19. — L'article 1er de l'arrêté du 17 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1324 Le laboratoire d'analyses médicales du docteur Morin, 74, rue de Lourmel, Paris (15e). Directeur: Mme Morin-Sala, pharmacien et docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Morin, docteur en médecine.

Art. 20. — L'article 1er de l'arrêté du 30 novembre 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

2006 Le laboratoire d'analyses médicales Saint-Augustin, 68, boulevard Malesherbes, Paris (8e). Directeur: M. Boiron (Henri), pharmacien. Directeur suppléant: M. Lamoure (Pierre), pharmacien.

Art. 21. — L'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2579 Le laboratoire du centre régional de transfusion sanguine, hôpital Purpan, Toulouse (Haute-Garonne). Directeur: M. Huffie (Jacques), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Ducos (Jean), docteur en médecine.

Art. 22. — L'article 1er de l'arrêté du 24 février 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2742 Le laboratoire de M. Schekter, docteur en médecine, 18, rue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Directeur suppléant: M. Huc (Maurice), docteur en médecine.

Art. 23. — L'article 1er de l'arrêté du 21 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1421 Le laboratoire de M. Bressier, pharmacien, 102, rue Roger-Brun, Marseille (Bouches-du-Rhône). Directeur suppléant: M. Jourdan (Gérard), pharmacien.

Art. 24. — L'article 12 de l'arrêté du 11 juillet 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

762 Le laboratoire de M. Martin (Yves), pharmacien, 40, rue Allard, Saint-Tropez (Var).

Art. 25. — L'article 1er de l'arrêté du 6 avril 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2162 Le laboratoire de l'Institut Pasteur, Fort-de-France (Martinique). Directeur: M. Montestruc (Etienne), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Berdonneau (Robert), docteur en médecine.

Art. 26. — L'article 1er de l'arrêté du 2 décembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1786 Le laboratoire de M. Valour (Jean), pharmacien, 3, rue de la Halle, Langeac (Haute-Loire). Directeur suppléant: M. Valour (Roberi), pharmacien.

Art. 27. — L'article 1er de l'arrêté du 12 décembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

544 Le laboratoire de M. Pyronnet, docteur en médecine, clinique Sainte-Cécile, Albi (Tarn). Directeur suppléant: M. Barrairon (Philippe), docteur en médecine.

Art. 28. — L'article 1er de l'arrêté du 5 juin 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

81 Le laboratoire de M. Pouquet (Jean), pharmacien, 4, rue Sous-les-Saints, Orléans (Loiret). Directeur suppléant: M. Bourgeois (Léon), pharmacien.

Art. 29. — L'article 1er de l'arrêté du 22 mai 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

253 Le laboratoire de Mlle Aucourt (Odette), pharmacien, 15, avenue du Belvédère, le Pré-Saint-Gervais (Seine). Directeur suppléant: M. Auxemery (Charles), pharmacien.

Art. 30. — L'article 1er de l'arrêté du 12 décembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

665 Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne, à Montauban. Directeur: M. Costes (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lafforgue (Pierre), docteur en médecine.

Art. 31. — L'article 1er de l'arrêté du 26 janvier 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

711 Le laboratoire de M. Belhouart (Jean), pharmacien, 8, rue Daux, Charleville. Directeur suppléant: M. Ferry (Huberi), pharmacien.

Art. 32. — Le laboratoire de M. Rougedemontant (Raoul), pharmacien, 24, place du Marché, Arpajon (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 1249 par arrêté du 2 juin 1948, est rayé de la liste des laboratoires d'analyses médicales en exercice.

Art. 33. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 1954.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux,*
BOIDÉ.

### Comité des inspecteurs généraux.

Par arrêté en date du 18 juin 1954, M. Deprun, inspecteur général de la santé et de la population, est maintenu dans ses fonctions de président du comité des inspecteurs généraux.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

### Ordre du jour du mardi 29 juin 1954.

**A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE**

**1.** — Nomination, par suite de vacances, de membres de commission.

**2.** — Nomination de quatre membres de la commission chargée de donner son avis sur les modalités d'application des dispositions du code de la santé publique concernant la pharmacie applicables aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

**3.** — Nomination, par suite de vacances, de trois membres de l'Assemblée de l'Union française.

**4.** — Discussion des conclusions du rapport (n° 8657) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 8371) concernant M. Goubert. (M. Coudert, rapporteur.)

**5.** — Suite de la discussion du projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (N°s 7969-8246-8261-8337-8376. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

**A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE**

Suite de la discussion du projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (N°s 7969-8246-8261-8337-8376. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 29 juin 1954.

N° 8620. — Rapport de M. Jules Moch au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté européenne de défense et les actes annexes; 2° la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale d'Allemagne et les conventions rattachées signées à Bonn le 26 mai 1952, ainsi que les lettres échangées les 26 et 27 mai 1952; 3° le protocole additionnel au traité de l'Atlantique Nord et relatif aux engagements d'assistance des parties du traité de l'Atlantique Nord envers les Etats membres de la Communauté européenne de défense 4° le traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté européenne de défense (dispositions relatives: 1° au traité instituant la Communauté européenne de défense; 2° au protocole additionnel au traité de l'Atlantique Nord; 3° au traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté européenne de défense) (tome Ier).

N° 8623. — Rapport de M. Jean Guitton, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires permettant la mise en chantier d'un paquebot destiné à la ligne de l'Atlantique Nord.

N° 8649. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à permettre à certaines catégories de retraités proportionnels nommés tardivement dans un emploi de la catégorie B de bénéficier d'une pension d'ancienneté (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8652. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à compléter la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions de retraite des marins du commerce et de la pêche (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 8656. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux tendant à inviter le Gouvernement à améliorer le traitement des professeurs de l'ex-cadre de la Seine (lycées, E. N. P., collèges techniques, collèges modernes) (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8660 (1). — Rapport de Mme Galicier au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin de conserver leur emploi aux 650 travailleurs des établissements Sartiaux et Cie, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

N° 8662. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8670 (1). — Rapport de M. Schmittlein au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire du docteur Jamot, vainqueur de la maladie du sommeil.

N° 8671. — Proposition de résolution de M. Marcel-Edmond Naegelen, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des contingents annuels spéciaux dans la Légion d'honneur (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8712. — Proposition de loi de Mme Lempereur tendant à remédier à quelques anomalies frappant les aveugles et grands infirmes (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8713. — Proposition de loi de Mme Lempereur tendant à établir l'égalité de majoration pour tierce personne entre les invalides relevant du régime général et ceux relevant du régime agricole (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8722. — Proposition de résolution de M. Marcellin tendant à reviser la Constitution par l'addition d'un article nouveau soumettant à un referendum le traité de Communauté européenne de défense (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8744 (1). — Rapport de M. Taillade au nom de la commission des immunités parlementaires sur les demandes en autorisation de poursuites concernant M. Meck.

(1) Tirage restreint.

### Décès d'un député.

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mesdames et Messieurs les députés qu'il a été avisé par un télégramme de M. le préfet du Cantal en date du 26 juin 1954 que M. Dommergue, député du Cantal, est décédé le 25 juin 1954.

### Convocation de commission.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 30 juin 1954, à onze heures (local de la commission n° 249):

I. — Suite du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur les propositions de loi (n°s 1037, 3896 et 5066) de Mme Poinso-Chapuis, de M. Bernard Lafay et de M. Legaret concernant la réglementation des débits de boissons

II. — Rapport de Mme Lempereur sur la proposition de résolution (n° 7900) de M. Jean Nocher relative à la distribution gratuite de charbon à certaines catégories de personnes.

III. — Questions diverses.

**Réunion de commission du mardi 29 juin 1954.**

Commission des finances, à dix-huit heures. — Local de la commission.

# CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

**Ordre du jour du mardi 29 juin 1954.**

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Kalb demande à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, quelles mesures le Gouvernement de la République entend prendre en vue du rapatriement rapide des jeunes Français du Rhin et de la Moselle incorporés de force dans la Wehrmacht et retenus comme prisonniers de guerre en Russie dix ans après la capitulation allemande. (N° 496.)

II. — M. Naveau signale à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan que le budget annexe des prestations familiales agricoles n'a pas encore été voté par le Parlement, mettant ainsi les caisses départementales dans des situations difficiles et créant de graves préjudices aux familles allocataires, et lui demande: 1° les raisons pour lesquelles le Parlement n'a pas encore été saisi de ce budget; 2° ce qu'il envisage de faire pour qu'il soit voté rapidement. (N° 500.)

III. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le ministre de l'intérieur que dans la réponse qu'il a donnée (*Journal officiel*, p. 281, débats parlementaires, Assemblée nationale) à la question n° 10416 qui lui avait été posée par un député, il a précisé que les honoraires dus aux hommes de l'art devaient « comporter obligatoirement un abattement de 20 p. 100 lorsqu'il s'agit de calculer la rémunération soit d'architectes non inscrits à l'ordre des architectes, soit d'ingénieurs ne pouvant justifier de leur titre »; lui rappelle également que la loi du 31 décembre 1940 qui a créé l'ordre des architectes spécifiait que « nul ne peut porter le titre d'architecte et exercer la profession s'il n'est inscrit au conseil de l'ordre des architectes »; et lui demande, dans ces conditions, étant donné la réponse précitée, si la loi du 31 décembre 1940, qui impose aux architectes leur inscription à l'ordre, est toujours en vigueur ou, dans le cas contraire, à quelle date elle aurait été modifiée ou abrogée. (N° 502.)

IV. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme le désir légitime de l'ensemble des mouvements et organisations de jeunesse et de plein air de se voir accorder par la Société nationale des chemins de fer français des billets collectifs à 50 p. 100, et, bien que méconnaissant nullement les arguments qui peuvent être avancés pour s'opposer à pareille faveur, lui demande s'il n'envisage pas de modifier la décision prise à ce sujet en adoptant une mesure dont le caractère social est manifeste et ne peut que profiter à la jeunesse française. (N° 503.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles sanctions ont été prises à l'égard des fonctionnaires civils et militaires qui, par la plume ou par la parole, multiplient les brochures ou les conférences en faveur du projet de traité dit de Communauté européenne de défense. (N° 504.)

3. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à subventionner l'achèvement du monument élevé à Cerdon à la mémoire des maquisards. (N°s 260 et 307, année 1954. — M. Lilaise, rapporteur de la commission des finances.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français. (N°s 234 et 292, année 1954. — M. Chazelle, rapporteur de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre; n° 322, année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Albert Lamarque, rapporteur, et n° 327, année 1954. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Jean Bertaud, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse en vue d'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires. (N°s 110 et 313, année 1954. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, et n° 351, année 1954. — Avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Léo Hamon, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de l'acte dit loi du 22 février 1941 relatif à la lutte contre l'hypodermose des bovidés. (N°s 226 et 329, année 1954. — M. Biatarana, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. (N°s 236 et 330, année 1954. — M. Vauthier, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 1er et 6 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes. (N°s 239 et 331, année 1954. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Pellenc et des membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte, tendant à compléter l'article 20 du règlement du Conseil de la République. (N°s 305, année 1953, et 333, année 1954. — M. Pellenc, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

**Documents mis en distribution le mardi 29 juin 1954.**

N° 196. — Proposition de résolution de M. Dutoit demandant l'extension aux agents de la Société nationale des chemins de fer français des droits et avantages concédés aux fonctionnaires anciens combattants, déportés ou internés.

N° 343 (1). — Rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi tendant à interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

N° 346. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger la loi maintenant dans les lieux les locataires dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane.

N° 350. — Rapport de M. Augarde sur le projet de loi relatif à l'application dans les départements d'outre-mer de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre.

N° 352. — Projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de juillet 1954, au titre du budget annexe des prestations familiales agricoles.

N° 351. — Avis de M. Léo Hamon sur la proposition de loi tendant à interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 28 juin 1954.

**Convocation de commission.**

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 30 juin 1954, à seize heures trente (local n° 215):

Audition de M. Duveau, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sur le projet de loi (n° 235, année 1954) conférant l'autonomie administrative et financière aux terres australes et antarctiques françaises.

Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 335, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le deuxième alinéa de l'article 16 du décret n° 46-2509 du 9 novembre 1946 portant réorganisation administrative de Madagascar.

Désignation de deux membres de la commission instituée par la loi n° 54-418 du 15 avril 1954 étendant aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la pharmacie.

**Convocation de la conférence des présidents.**

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président, pour le jeudi 1er juillet 1954, à quinze heures, au local n° 213.

**Réunions de commissions du mardi 29 juin 1954.**

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à seize heures. — Local n° 221.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

## Ordre du jour du mardi 29 juin 1954.

**A quinze heures trente.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Suite de la discussion de: *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française; *b*) la proposition de MM. Soppo Priso et Savi de Tové, portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France. (N°s 31 et 208, année 1953, et 125, année 1954. — M. Charles-Cros, rapporteur. — N° 139, année 1954, avis de la commission des relations extérieures. — M. Coquart, rapporteur. — N° 165, année 1954, avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Pialoux, rapporteur, et n° 163, année 1954, avis de la commission des affaires financières. — M. Chiarasini, rapporteur.)

**2.** — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo. (N°s 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — N° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

**3.** — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du conseil du contentieux administratif du territoire du Togo sous tutelle française. (N°s 113 et 183, année 1954. — M. Pialoux, rapporteur.)

## Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 29 juin 1954.

N° 187 (1). — Proposition de M. Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à encourager la recherche de la flore convenant à la zone aride française et le reboisement de larges espaces prédésertiques (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 190 (2). — Proposition de M. Héline tendant à inviter le Gouvernement à abroger certaines des dispositions des décrets des 22 et 31 décembre 1953, concernant le régime de rémunération des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer et à modifier le fonctionnement de la sécurité sociale dans ces départements (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 192 (2). — Rapport par M. Antonini au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 85, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 7915) modifiant et complétant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, telle qu'elle a été rendue applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

N° 193 (2). — Rapport par M. Burkhardt au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 59, année 1954) de M. Georges Riond, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir dans les mesures relatives aux logis d'urgence une part destinée à pourvoir aux besoins de la main-d'œuvre nord-africaine travaillant dans la métropole.

N° 194 (2). — Avis par M. Cazelles au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (n° 76, année 1954) de M. Castex tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer la construction d'un aérodrome à Tahiti.

N° 195 (1). — Proposition de M. Repiquet tendant à inviter le Gouvernement à rétablir au profit des sucres des départements d'outre-mer le remboursement des frais d'approche (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 196 (1). — Rapport par M. Berthaud au nom de la commission des relations extérieures, sur la demande d'avis (n° 55, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 5404) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté européenne de défense et les actes annexes; 2° la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale d'Allemagne et les conventions rattachées signées à Bonn le 26 mai 1952, ainsi que les lettres échangées les 26 et 27 mai 1952; 3° le protocole additionnel au traité de l'Atlantique-Nord et relatif aux engagements d'assistance des parties au traité de l'Atlantique-Nord envers les états membres de la communauté européenne de défense; 4° le traité entre le Royaume-Uni et les états membres de la communauté européenne de défense.

N° 197 (3). — Rapport par M. Alfred Bour au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 107, année 1953) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, la loi du 25 juillet 1952 relative au nom des enfants naturels.

N° 198 (1). — Avis par M. Gouyon au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la demande d'avis (n° 55, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 5404) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté européenne de défense et les actes annexes; 2° la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale d'Allemagne et les conventions rattachées signées à Bonn le 26 mai 1952, ainsi que les lettres échangées les 26 et 27 mai 1952; 3° le protocole additionnel au traité de l'Atlantique-Nord et relatif aux engagements d'assistance des parties au traité de l'Atlantique-Nord envers les états membres de la communauté européenne de défense; 4° le traité entre le Royaume-Uni et les états membres de la communauté européenne de défense.

N° 199 (3). — Rapport par M. Chastenet au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 32, année 1954) de Mlle Le Ber invitant le Gouvernement, d'une part à procéder à une étude tendant à proportionner l'octroi des bourses d'enseignement secondaire, technique et supérieur outre-mer, en fonction d'une perspective des besoins et de l'offre d'emploi ultérieur; d'autre part, à assurer aux diplômés, originaires des territoires d'outre-mer, une priorité dans les nominations à effectuer dans ces mêmes territoires.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 22 juin 1954.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 19 juin 1954.

(3) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 28 juin 1954.

## Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 1er juin 1954, à neuf heures trente (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen de la demande d'avis (n° 42, année 1954) tendant à créer un office national des textiles chargé de mettre au point les études et les solutions propres à rendre à l'industrie textile une activité normale et à remettre au travail les chômeurs de ces industries.

II. — Suite de l'examen de la demande d'avis (n° 6, année 1954) tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer. — Rapporteur: M. Loste.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 73, année 1954) tendant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer les relations économiques entre la France et les Etats associés et la proposition (n° 146, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les vues équitables que lui ont présentées les représentants du commerce franco-indochinois pour prévoir la protection raisonnable qui est nécessaire au maintien de leurs activités, et les Français d'Indochine, pour la sauvegarde des investissements français dans ce pays, en remplacement de M. Ramus.

IV. — Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le mercredi 30 juin 1954, à neuf heures trente (local n° 32), 21, rue La Boétie, Paris:

Examen des dossiers d'élection de MM. Benon et Marche, élus pour le territoire de la Haute-Volta.

Auditions de MM. les députés Guissou et Conombo.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# AU CONSEIL ECONOMIQUE

**Séance du mardi 29 juin 1954.**

A QUINZE HEURES

*Ordre du jour.*

1. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Malterre, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur le rapport de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

2. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur la conjoncture économique du premier semestre 1954.

3. — Questions diverses.

**Convocation de commission.**

*Jeudi 1er juillet 1954,*

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Etude des rapports adoptés par la commission des comptes et des budgets économiques de la nation les 25 et 26 mai 1954.

Rapport sur l'analyse du marché financier.

Rapport sur la comptabilité économique dans les pays d'outre-mer.

Rapport sur les premiers essais d'étude des échanges interindustriels.

Organisation des travaux.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

## Ministère de la défense nationale et des forces armées.

### Avis de concours pour le recrutement d'un technicien d'études et de fabrications du service central hydrographique.

En exécution de l'arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 18 mai 1954 (*Journal officiel* du 15 juin 1954, p. 5604), un concours pour le recrutement d'un technicien d'études et de fabrications du service hydrographique (spécialité de dessinateur) sera ouvert dans le courant du mois d'octobre 1954, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 janvier 1934 (*B. O.*, p. 137), modifié en dernier lieu le 30 mai 1950.

Les épreuves de la première série de ce concours commenceront le 12 octobre 1954.

Le concours aura lieu à Paris (7e), 13, rue de l'Université, et, le cas échéant, pour les épreuves de la première série, à la préfecture maritime de Cherbourg, Brest, Toulon, Bizerte et au siège du commandement de la marine à Boulogne, le Havre, Bordeaux, Alger, Dakar et Casablanca.

Conformément aux dispositions du décret n° 53-1223 du 8 décembre 1953, ce concours est ouvert aux jeunes gens du sexe masculin, âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1954.

La limite d'âge maximum de trente ans est reculée, s'il y a lieu, d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils et militaires, ouvrant des droits à la retraite, sans que ce recul permette aux candidats de dépasser l'âge de quarante ans au 1er janvier 1954.

*Demandes d'admission à concourir.*

1° Les demandes d'admission à concourir des candidats qui n'appartiennent pas à la marine doivent être adressées au secrétaire d'Etat à la marine (service central hydrographique), 13, rue de l'Université, Paris (7e), avant le 20 septembre 1954;

2° Les demandes des candidats qui font partie du corps des équipages de la flotte doivent être adressées dans le même délai au secrétaire d'Etat à la marine (direction du personnel militaire, bureau des équipages de la flotte).

*Pièces à fournir.*

1° Les candidats qui n'appartiennent pas à la marine doivent joindre à leur demande:

*a*) Une expédition sur papier timbré de leur acte de naissance;

*b*) Un relevé de leurs services militaires et un certificat de bonne conduite (s'il y a lieu);

*c*) Un extrait de leur casier judiciaire n'ayant pas plus de deux mois de date;

*d*) Les diplômes universitaires ou autres, ou brevets, qui leur auront été délivrés, ou des copies dûment certifiées de ces pièces;

*e*) Un certificat médical n'ayant pas plus d'un mois de date, délivré par un médecin de la marine et constatant que le candidat n'est atteint d'aucune affection organique, ni d'aucune infirmité le rendant impropre au service des bureaux. Ce certificat pourra être remplacé par un certificat délivré dans les mêmes conditions par un médecin civil, mais le candidat sera alors soumis, avant les épreuves de la deuxième série, ou avant sa nomination, à une contre-visite passée par un médecin de la marine.

Ces candidats doivent, en outre, justifier qu'ils sont Français et jouissent de tous leurs droits;

2° Les candidats qui font partie des équipages de la flotte doivent joindre à leur demande:

*a*) Un état signalétique et des services (n° 1140 de la nomenclature des imprimés);

*b*) Un relevé des punitions (n° 1141 *bis* de la nomenclature des imprimés);

*c*) Un certificat médical analogue à celui indiqué ci-dessus.

NOTA. — Pour tous renseignements sur la carrière de technicien d'études et de fabrications du service hydrographique (fonctions, échelles de traitements, débouchés, etc.), s'adresser au directeur du service hydrographique, 13, rue de l'Université, Paris (7e).

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

### Avis relatif au tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 aura lieu le mercredi 30 juin 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

### Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Al Ittihad Al Watani (L'Union nationale), ayant son siège à Beyrouth, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 10 juin 1954, prenant effet du 1er janvier 1954) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

### Avis n° 572 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et l'Autriche.

A compter du 1er juillet 1954, le schilling autrichien sera traité sur le marché des changes de Paris.

En conséquence, le présent avis a pour objet de préciser sur certains points les conditions dans lesquelles s'effectuent les règlements entre la zone franc et l'Autriche, étant entendu que demeurent applicables, dans les relations avec ce pays, toutes les dispositions des avis généraux, auxquelles le présent texte n'apporte pas de modification.

La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis n° 497.

L'avis n° 259, publié au *Journal officiel* du 25 septembre 1947, est abrogé.

I. — RÉGIME DES COMPTES ÉTRANGERS EN FRANCS OUVERTS AU NOM DE PERSONNES RÉSIDANT EN AUTRICHE

1° Les intermédiaires agréés peuvent ouvrir sur leurs livres, dans les conditions fixées par l'avis n° 481, des comptes étrangers au nom de personnes résidant en Autriche;

2° Ces comptes, dénommés « comptes étrangers autrichiens », fonctionnent dans les conditions définies par l'avis n° 481, modifié par l'avis n° 521.

II. — Transferts a destination de l'Autriche

1° Les intermédiaires agréés peuvent présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination de l'Autriche pour des payements à faire par des résidents au profit de personnes résidant en Autriche, à la condition que ces payements aient le caractère de payements courants;

2° Sont considérés comme payements courants les catégories de payements qui figurent sur la liste annexée à l'avis n° 482;

3° Sous réserve des délégations accordées aux intermédiaires agréés, toutes justifications doivent être présentées à l'office des changes à l'appui de chaque demande d'autorisation.

III. — Exécution des transferts

1° *Opérations au comptant.*

*a*) Les transferts en provenance de l'Autriche sont réalisés:

Soit par vente, sur le marché des changes de Paris, de schillings autrichiens;

Soit par le débit d'un compte étranger autrichien;

*b*) Les transferts à destination de l'Autriche sont réalisés:

Soit par achat, sur le marché des changes de Paris, de schillings autrichiens;

Soit par versement au crédit d'un compte étranger autrichien.

2° *Opérations à terme.*

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter sur le marché des changes de Paris les ordres d'achat ou de vente à terme de schillings autrichiens dans la mesure où ces opérations sont autorisées par la réglementation en vigueur.

En conséquence, les intermédiaires agréés sont autorisés à assurer auprès d'un autre intermédiaire agréé la contrepartie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de schillings autrichiens émanant de leur clientèle.

IV. — Dispositions particulières

Les exportations de marchandises à destination de l'Autriche bénéficient du régime des comptes « Exportations-Frais accessoires » (comptes E. F. AC.) dans les conditions prévues par l'avis n° 501 modifié par les avis n°s 521, 539, 563 et 570, compte tenu des observations suivantes:

*a*) Le schilling autrichien est inclus dans les tableaux d'arbitrage prévus, par l'annexe B jointe à l'avis n° 501, en ce qui concerne les comptes E. F. AC. alimentés au moyen de devises des pays participant à l'Union européenne de payements ou par le débit de comptes étrangers en francs de la nationalité desdits pays;

*b*) L'annexe jointe à l'avis n° 563, modifié par l'avis n° 570 (comptes E. F. AC. dispensés du rapatriement obligatoire), est complétée comme suit: « schilling autrichien: 1.500 ».

---

## Avis aux exportateurs concernant les modifications à la liste des marchandises prohibées à l'exportation.

I. — Sont supprimées de la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 5 juillet 1953, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, lesquelles peuvent désormais être exportées sans licence, sous réserve de la remise en douane d'engagements de change réglementaires:

| NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation. | DÉSIGNATION DES MARCHANDISES |
|---|---|
| 354 A. | Charbon de cornue. |
| Ex 354 B. | Noirs de fumée, à l'exception du noir de gaz de pétrole (carbon black). |
| 354 C. | Noir animal (noir d'os). |
| Ex 568. | Vaccins et sérums à usage vétérinaire. |
| Ex 580 F. | Colophane, à l'exception des blocs conditionnés pour la vente et destinés à rendre adhérentes les mèches d'archets. |
| 580 G. | Brais résineux. |
| Ex 677 A à E. | Pièces et objets en graphite artificiel. |
| Ex 1845 B. | Sondes photoélectriques « Rochar ». |

II. — Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 5 juillet 1953, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, lesquelles sont de nouveau soumises à la formalité de la licence d'exportation:

| NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation. | DÉSIGNATION DES MARCHANDISES |
|---|---|
| Ex 677 A. | Charbons pour arc électrique sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 635 mm ou la plus petite est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kg. |
| Ex 677 B. | Charbons pour piles électriques sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 635 mm ou la plus petite est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kg. |
| Ex 677 D. | Balais pour machines et appareils électriques sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 635 mm ou la plus petite est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kg, connexions non comprises. |
| Ex 1527 A et ex 1529 A. | Moteurs marins, hors-bord, à explosion, à allumage par étincelle, d'un poids unitaire de plus de 150 kg. |
| Ex 1725 A à F. | Fils isolés (à un seul toron conducteur) d'un diamètre de 0,35 mm ou moins. |
| Ex 1726. | Câbles coaxiaux. |
| Ex 1904 (1). | Mouvements d'horlogerie finis de petit volume:<br>— — Autres:<br>— — — — Avec échappement à ancre. |

(1) Les conditions d'attribution des licences concernant les marchandises reprises, notamment, au numéro 1904 du tarif des douanes, sont définies dans un cahier des charges déposé au ministère de l'industrie et de l'énergie (direction des industries mécaniques et électriques, service M P), 23, avenue Franklin-Roosevelt.

Continuera, toutefois, à titre transitoire, à être effectuée sans licence, l'exportation des marchandises figurant au tableau II ci-dessus et celle des marchandises reprises ci-après et qui n'étaient pas encore prohibées, pour lesquelles il sera justifié qu'elles ont été expédiées directement pour l'étranger ou la Côte française des Somalis, avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

III. — Les modifications suivantes sont apportées à l'avis aux exportateurs paru au *Journal officiel* du 5 juillet 1953:

Page 6001, 2e colonne:

Au lieu de:

« 677 C: Charbons en plaques ou en barres pour balais, en compositions métallographitiques ou autres »,

Lire:

« Ex 677 C: Charbons en plaques ou en barres pour balais, en compositions métallographitiques ou autres, sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 635 mm ou la plus petite est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kilogrammes ».

Page 6007, 2e colonne:

Au lieu de:

« 1648 A à C: Outils et machines-outils portatives, pneumatiques ou à moteur (autres qu'électrique) en faisant partie intégrante ou à transmission flexible, leurs parties et pièces détachées, n. d. n. c. a. »,

Lire:

« Ex 1648 A à C: Outils et machines-outils portatives, pneumatiques ou à moteur (autre qu'électrique) en faisant partie intégrante ou à transmission flexible, leurs parties et pièces détachées, n. d. n. c. a., usagés ».

IV. — Les modifications suivantes sont apportées à l'avis aux exportateurs paru au *Journal officiel* du 11 avril 1954:

Page 3510, 2e colonne:

Au lieu de:

« Ex 1673: Appareils de régulation automatique et leurs parties, à l'exception des valves »,

Lire:

« Ex 1673: Appareils de régulation automatiques et leurs parties, à l'exception des valves pour chambre à air de cycles, motocycles, automobiles, avions, et leurs pièces détachées ».

Page 3509, 2e colonne, supprimer la position ci-après: « Ex 1865 B. Stroboscopes pouvant produire des éclairs d'une durée de 10 microsecondes ou moins, avec une fréquence de 200 éclairs par seconde ou plus »

**Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.**

# LOTERIE NATIONALE

**Attribution des lots.**

Le tirage de la tranche spéciale du Grand Prix de Paris 1954 a eu lieu à Paris, sur la pelouse de l'hippodrome du Bois de Boulogne (Longchamp), le 26 juin 1954, à dix-sept heures.

Les chevaux *Major, Sica Boy* ont été affectés à la 2e série.
— *Antarès, Alcaraz* ont été affectés à la 7e série.
— *Peppermint, Mistralor* ont été affectés à la 3e série.
— *Tarjoman, Altana* ont été affectés à la 1re série.
— *Reine d'Atout, Beigler Bey* ont été affectés à la 6e série.
— *Sassu, Rabella* ont été affectés à la 5e série.
— *Sun Cap, Centuple* ont été affectés à la 8e série.
— *De Grasse, Yorick* ont été affectés à la 9e série.
Le cheval *Ranchiquito* a été affecté à la 10e série.
— *Popof* a été affecté à la 4e série.

Résultat de la course:

1er *Popof* (4e série).
2e *Yorick* (9e série).
3e *Alcaraz* (7e série).

| | DANS LA SÉRIE DU CHEVAL | | | DANS les autres séries |
|---|---|---|---|---|
| | classé premier 4e série. | classé deuxième 9e série. | classé troisième 7e série. | |
| | francs | francs | francs | francs |
| Les billets dont le numéro se termine par. | | | | |
| 6 gagnent..... | 40.000 | 25.000 | 20.000 | 16.500 |
| 71 — ..... | 75.000 | 30.000 | 25.000 | 18.000 |
| 76 — ..... | 75.000 | 30.000 | 25.000 | 18.000 |
| 23 — ..... | 100.000 | 40.000 | 30.000 | 20.000 |
| 68 — ..... | 100.000 | 40.000 | 30.000 | 20.000 |
| 61 — ..... | 200.000 | 60.000 | 40.000 | 22.000 |
| 25 — ..... | 500.000 | 100.000 | 50.000 | 24.000 |
| 007 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 643 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 303 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 967 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 455 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 873 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 409 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 378 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 274 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 492 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 282 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 542 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 267 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 378 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 780 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 546 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| 113 — ..... | 1.000.000 | 120.000 | 80.000 | 30.000 |
| Les billets portant les numéros: | | | | |
| 7.959 gagnent..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 8.678 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 9.679 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 6.365 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 0.770 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 6.150 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 3.901 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 0.217 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 3.935 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 2.472 — ..... | 1.500.000 | 1.000.000 | 500.000 | 100.000 |
| 0.273 — ..... | 3.000.000 | 1.500.000 | 1.000.000 | 300.000 |
| 0.107 — ..... | 3.000.000 | 1.500.000 | 1.000.000 | 300.000 |
| 0.676 — ..... | 7.000.000 | 2.000.000 | 1.500.000 | 500.000 |
| 8.526 — ..... | 15.000.000 | 5.000.000 | 2.200.000 | 1.000.000 |
| 0.979 — ..... | 80.000.000 | 20.000.000 | 10.000.000 | 2.000.000 |

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

# TARIFS DE TRANSPORT
## SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

*1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer britanniques, a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er juillet 1954, un tarif international pour le transport des raisins frais de Cerbère et de Hendaye à Londres.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 24 juin* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er août 1954, comme il est indiqué ci-après, les dispositions de l'article 4 du chapitre 2 du tarif n° 101.

CHAPITRE 2. — *Taxation.*

. . . . . .

Art. 4. — Utilisation des wagons spéciaux de la Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

| LETTRES DE SÉRIES DES WAGONS | BARÈMES applicables. |
|---|---|
| HJ, HJA, IJ..... | 411 |
| HP, IP, SP, SPA..... | 412 |
| SS, SSA d'une charge maximum au plus égale à 40 tonnes..... | 413 |
| SS d'une charge maximum supérieure à 40 tonnes.... | 414 |

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 24 juin* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er juillet 1954, une nouvelle édition du tarif de transit n° 511, chapitre 16, pour le transport, entre Mont-Saint-Martin frontière luxembourgeoise et Audun-le-Tiche frontière, d'une part, Dunkerque et Calais d'autre part, de certains produits métallurgiques en provenance d'usines situées sur le territoire luxembourgeois et à destination de l'outre-mer.

Cette nouvelle édition est déposée dans les gares intéressées où le public peut en prendre connaissance.

(*Paris, le 24 juin* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 1er août 1954, dans le chapitre 9 du tarif n° 18, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 9. — Région Sud-Est.

. . . . . .

§ II. — **Lessive de soude liquide** (580) (+) (3), de Saint-Auban à Gardanne ou Salindres, par rame de 100 tonnes, en wagons-réservoirs chargés d'au moins 15 tonnes: barème 61.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur, dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera annuellement 30.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent paragraphe, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes.

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 30.000 tonnes;
30 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 30.000 et 50.000 tonnes;
40 p. 100 pour le tonnage en excédent de 50.000 tonnes,
sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

. . . . . .

(3) Voir, à la fin du présent tarif, le texte de ce renvoi.

(*Paris, le 24 juin* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er juillet 1954, un tarif international pour le transport de raisins frais à grande et à petite vitesse en provenance d'Espagne et à destination de l'Allemagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 24 juin 1954.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er août 1954, dans le chapitre 5 du tarif n° 14, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 14

CHAPITRE 5. — Région Est.

. . . . . .

§ IV — Produits métallurgiques dénommés ci-dessous:

Demi-produits métallurgiques (412) (2) de Thionville ou Florange à Audincourt, par rame de 250 tonnes: barème 171.

Déchets d'acier, de fer ou de fonte (411) (1) d'Audincourt à Thionville ou Florange, par wagon chargé de 15 tonnes: barème 256.

(1) (2) Voir à la fin du tarif n° 14, le texte de ces renvois.

(*Paris, le 24 juin 1954.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-après, à partir du 1er août 1954, les conditions d'ouverture des voies des quais du port de la Rochelle-Ville, insérées à la section 2-A du tarif n° 109:

| RÉGIONS | PORTS | GARES de rattachement. | CONDITIONS dans lesquelles les voies des quais sont ouvertes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Wagons complets | Autres expéditions | Trains complets et transports groupés. (Voir section I, art. 9.) |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . | . . . . . |
| Ouest. | La Rochelle-Ville. | La Rochelle-Ville. | 0 | (13) | 0 |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . | . . . . . |

(13) Service limité:

A l'expédition et à l'arrivage des envois de coquillages frais, crustacés, poissons salés et poissons non dénommés;

A l'arrivage seulement des envois d'emballages vides ayant servi ou devant servir au transport de la marée.

(*Paris, le 24 juin 1954.*)

---

**2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.***

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix résultant de l'application des barèmes fixés ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 3 (§ XIX) du tarif n° 11, seront perçus à partir du 14 juillet 1954 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

**Plâtre** (309).

| RELATIONS de: | RELATIONS à: | CONDITIONS de tonnage par wagon. | BARÈMES applicables. |
|---|---|---|---|
| Carpentras ou l'Isle-Fontaine-de-Vaucluse. | Cannes-Marchandises. | 20 tonnes. | 86 |
| | Nice (toutes gares)... | 20 tonnes. | 269 |

(*Paris, le 29 juin 1954.*)

---

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, la mesure d'application, prise dans le cadre du chapitre 1er du tarif n° 7 en faveur de la houille expédiée de Cocheren à Sarralbe (embranchement de Roch), qui arrive à expiration le 14 juin 1954, sera prorogée jusqu'au 14 juin 1955.

(*Paris, le 29 juin 1954.*)

---

**3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

**A. — Autorisations provisoires.**

22 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 10 juin 1954 tendant à supprimer au tarif n° 3 l'indication « de 360 œufs » figurant au chapitre 1er, paragraphes I et II, dans la désignation « œufs en régime accéléré, en caisses de 360 œufs munies de l'estampille de contrôle et comportant des plateaux à alvéoles ». (*Journal officiel* du 15 juin 1954).

Autorisation de mise en application des dispositions proposées à dater du 1er juillet 1954, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

**B. — Homologations.**

24 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 mai 1954 tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport à petite vitesse de la houille expédiée par rame de fort tonnage de certaines gares belges et néerlandaises sur certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 25 mai 1954.)

Homologation accordée à titre provisoire après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er juin 1954, donnée par décision du 31 mai 1954. (*Journal officiel* du 8 juin 1954.)

5 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er avril 1954 tendant à étendre les dispositions du chapitre 11, paragraphe 1 du tarif n° 7 aux combustibles minéraux adressés à des usines de traitement de minerais de fer. (*Journal officiel* du 6 avril 1954.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après décision de veto du 30 avril 1954. (*Journal officiel* du 4 mai 1954.)

26 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français et Société anonyme des voies ferrées des Landes.** — Proposition du 27 mai 1954 tendant à créer au tarif n° 19, chapitre 51, paragraphe III, une tarification commune à la Société nationale des chemins de fer français et à la Société anonyme des voies ferrées des Landes, applicable au transport du papier d'emballage non dénommé.

Le recueil T. A. sera modifié corrélativement. (*Journal officiel* du 1er juin 1954.)

28 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 mai 1954 tendant à créer, au chapitre 3 du tarif n° 14, un paragraphe XV comportant des dispositions applicables à la fonte brute en lingots en provenance directe d'un haut fourneau situé sur le territoire d'un pays membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et expédiée par ce haut fourneau de la gare le desservant à une usine située sur le territoire d'un pays membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et adressée directement à cette usine pour y être affinée ou refondue, d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français par rame de 120 tonnes. (*Journal officiel* du 18 mai 1954.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après décision de veto du 11 juin 1954. (*Journal officiel* du 15 juin 1954.)

**C. — Décision portant rejet de proposition.**

19 *juin* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 avril 1954 tendant à créer, au chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 14, un nouveau littera comportant des dispositions applicables aux déchets d'acier, de fer ou de fonte expédiés par wagon chargé de 10 ou de 15 tonnes, d'une gare située à l'intérieur du périmètre de la grande ceinture de Paris ou sur ce périmètre, ou de la gare du Bourget-Drancy, à destination d'une gare desservant une usine métallurgique (aciéries, fonderies d'acier ou de fonte, hauts fourneaux, usines de ferrailles) située dans l'un des départements suivants: Ardennes, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle. (*Journal officiel* du 21 avril 1954.)

Rejet de cette proposition, après décision de veto du 13 mai 1954. (*Journal officiel* du 18 mai 1954.)

### D. — Décision complémentaire.

14 *juin* 1954. — La décision du 4 mai 1954, homologuant la proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français le 10 avril 1954 (*Journal officiel* du 13 avril 1954) tendant à la création, à l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises et au recueil E, d'une surtaxe applicable aux envois de poissons non dénommés de Dieppe à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, suivant un programme concerté avec le chemin de fer comportant la traversée de Paris par camion, est complétée par la réserve ci-après:

Le texte de l'annexe au chapitre 2 proposé sera remplacé par le suivant:

ANNEXE AU CHAPITRE 2 DES TARIFS GÉNÉRAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

. . . . . .

§ 3. — C) **Poissons non dénommés** (131), de Dieppe à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, suivant un programme concerté avec le chemin de fer comportant la traversée de Paris par camion:

Par expédition: prix et conditions fixés aux littera A, B et Fb du présent paragraphe à augmenter de la surtaxe prévue au n° 601 du tableau III, G, du recueil E.

### E. — Approbation de convention tarifaire.

22 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône (B. D. R.).** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et les Etablissements H. Coineau, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) pour le transport du butane et du propane liquéfiés en bouteilles métalliques, des bouteilles vides et des bouteilles défectueuses en retour, présenté le 4 juin 1951. (*Journal officiel* du 8 juin 1951.)

### 4° *Erratum.*

*Erratum* au *Journal officiel* du 22 juin 1954, tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général:

1° Propositions de tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle, page 5958, 2e colonne, tableau des barèmes applicables par rames de 120 tonnes:

Il y a:

« Acier laminé en barres (414) destiné à l'étirage; feuillards à chaud en acier (411) destinés à être relaminés ou profilés: jusqu'à 299 km, 68; au delà, 161 ».

Il faut lire:

« Acier laminé en barres (414) destiné à l'étirage; feuillards à chaud en acier (411) destinés à être relaminés ou profilés: jusqu'à 99 km, 68; au delà, 161 ».

. . . . . .

3° Projets de conventions concernant des taxes convenues, page 5960, 1re colonne,

Il y a:

CONVENTION TARIFAIRE

Entre la Société nationale des chemins de fer français, représentée par M. ...

. . . . . .

Il a été convenu ce qui suit:

. . . . . .

Il faut lire:

CONVENTION TARIFAIRE

Entre la Société nationale des chemins de fer français représentée par M. ...

. . . . . .

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

. . . . . .

## Ministère de l'agriculture.

### Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse.

*Clôture d'un contingent.*

En application des dispositions de l'article 3 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (p. 11583), les exportateurs sont informés que le contingent de 8.000 mètres cubes de grumes de chêne ouvert à destination de la Suisse par l'avis aux exportateurs du 30 décembre 1953 est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de chêne, cesseront donc d'être recevables huit jours francs après la publication du présent avis,

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

*Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,*
JEAN REYMOND

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

| Dernier cours cotés en Bourse | Pays | Devise | Parité | Cours limites pratiqués par la Banque de France | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 28 juin 1954. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 330 .. | États-Unis ..... | 1 $ U S A | 350 ..(1 | .... .. | .... .. | 319 95 | .... .. |
| 357 15 | Canada ..... | 1 $ Can | .... .. | .... .. | .... .. | 357 20 | .... .. |
| 164 20 | Côte Fse Somalis | 100 F Djib | 164 0727 | .... .. | .... .. | .... .. | .... .. |
| 8352 50 | Allemagne occid | 100 D Mk | 8333 33 | 8271 | 8396 | 8330 .. | 8325 .. |
| 698 20 | Belgique ..... | 100 F b | 700 .. | 694 75 | 705 25 | 697 20 | 696 80 |
| 5046 .. | Danemark ..... | 100 c d | 5067 22 | 5029 25 | 5105 25 | 5033 .. | .... .. |
| 981 05 | Grande-Bretagne | 1 liv st | 980 . | 972 65 | 987 35 | 978 70 | 978 40 |
| 4903 .. | Norvège ..... | 100 c n | 4900 .. | 4863 50 | 1937 .. | 4894 .. | 4891 .. |
| 9229 .. | Pays-Bas ..... | 100 fl | 9210 82 | 9141 60 | 9279 80 | 9204 . | 9202 .. |
| 6762 50 | Suède ..... | 100 c s | 6765 625 | 6715 .. | 6816 50 | 6748 .. | 6747 .. |
| 8027 .. | Suisse ..... | 100 f s | 8003 92 | 7944 .. | 8064 .. | 8012 .. | 8008 .. |
| 1002 75 | Égypte ..... | 1 liv ég | 1000 01 | 997 .. | 1013 .. | 1000 50 | .... .. |
| 86 45 | Italie ..... | 100 lire | 86 022 | 85 60 | 86 45 | 85 45 | .... .. |
| 2784 .. | Mexique ..... | 100 pes | 2800 .. | 2779 . | 2821 .. | .... .. | .... .. |
| 1213 75 | Portugal ..... | 100 esc | 1217 39 | 1208 25 | 1226 50 | 1213 25 | .... .. |
| 4897 50 | Tchécoslovaquie. | 100 kcs | 4864 11 | 4824 50 | 4897 50 | 4897 50 | .... .. |
| 117 60 | Yougoslavie ... | 100 din | 116 666 | 115 70 | 117 50 | 117 60 | .... .. |
| | Autriche ..... | 100 sch | 1346 15 | 1335 ..(2 | 1355 ..(2 | | |

| | | |
|---|---|---|
| Zone C. F. A. | 100 F C. F. A. | 200 |
| Zone C. F. P. | 100 F C. F. P. | 850 |
| Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam | 100 piastres | 1000 |
| Comptoirs français dans l'Inde | 100 roupies I. F. | 7350 |

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011 00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### Produits Réfractaires de Valenciennes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 85 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 185-187, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 279393 B.

**Emprunt de 10 millions de francs 4 0/0 1945.**

*Tirage du 18 juin 1954.*

**100 obligations de 2.000 F chacune amorties, portant les numéros ci-après.**

871 à 880 — 891 à 900 — 1.121 à 1.130 — 1.491 à 1.500 — 1.621 à 1.630 — 1.661 à 1.670 — 1.841 à 1.850 — 2.471 à 2.480 — 2.951 à 2.960 — 3.071 à 3.080 — 3.251 à 3.260 — 3.601 à 3.610 — 4.031 à 4.040 — 4.081 à 4.090 — 4.371 à 4.380 — 4.141 à 4.150.

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables à partir du 1er août 1954, coupon n° 10 du 1er août 1955 et suivants attachés, à raison de 2.000 F par titre, aux caisses de la Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'aux sièges, succursales et agences de cet établissement.

A la même date du 1er août 1954, le coupon n° 9 de toutes les obligations 4 0/0 1945 émises par notre société sera mis en payement aux guichets indiqués ci-dessus, par 80 F par coupon et contre remise de ceux-ci.

**Obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.**

*Tirage du 16 juin 1950.*

501

*Tirage du 22 juin 1951.*

986 et 987 — 4.822 à 4.825

*Tirage du 22 juin 1952.*

584 et 585 — 1.801 — 3.331 à 3.335 — 3.329 et 3.310 3.351 à 3.358 — 3.858 à 3.860 — 4.079 et 4.080 — 4.267

*Tirage du 22 juin 1953.*

791 à 800 — 3.021 à 3.070 — 3.660 — 3.681 à 3.690 4.111 à 4.115 — 4.271 à 4.277

### Compagnie Générale des Industries Textiles

**Société anonyme des établissements Allart, Rousseau et Cie.**

CAPITAL : 400.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 74, BOULEVARD DE PARIS, ROUBAIX

R. C. : Roubaix n° 6726.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 510 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le dixième amortissement est prévu pour le 20 juillet 1954.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juin 1954.

**Titres à rembourser.**

*Néant.*

### ETERNIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.206.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE D'ARTOIS, A PARIS

R. C. : 286313 B.

*Obligations 6 0/0 (ex-5 1/2 0/0) 1939 de 1.000 F.*

**LISTE NUMERIQUE**

1° **Des séries comprenant les 505 obligations amorties au treizième tirage (15e amortissement) effectué le 18 juin 1954** (la société a racheté 232 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 51 à 60 | 53 | 3.891 à 3.900 | 44 | **7.631 à 7.640** | 54 |
| **111 à 120** | 54 | 3.981 à 3.990 | 53 | **7.791 à 7.000** | 54 |
| **191 à 200** | 54 | **4.001 à 4.010** | 54 | **7.801 à 7.810** | 54 |
| **361 à 370** | 54 | 4.061 à 4.070 | 53 | 7.843 à 7.850 | 53 |
| **411 à 420** | 54 | **4.071 à 4.080** | 54 | **8.071 à 8.080** | 54 |
| 621 à 630 | 53 | **4.131 à 4.140** | 54 | **8.321 à 8.330** | 54 |
| **661 à 670** | 54 | **4.151 à 4.160** | 54 | 8.491 à 8.500 | 53 |
| **691 à 700** | 54 | **4.251 à 4.260** | 54 | 8.551 à 8.560 | 52 |
| 721 à 730 | 53 | 4.321 à 4.330 | 53 | **8.781 à 8.790** | 54 |
| 761 à 770 | 53 | **4.331 à 4.340** | 54 | 8.981 à 8.990 | 53 |
| 821 à 830 | 53 | 4.501 à 4.510 | 52 | **9.241 à 9.250** | 54 |
| 841 à 850 | 52 | **4.631 à 4.640** | 54 | **9.311 à 9.320** | 54 |
| 1.131 à 1.140 | 53 | 4.771 à 4.780 | 53 | **9.391 à 9.400** | 54 |
| 1.271 à 1.280 | 53 | 4.811 à 4.820 | 53 | **9.471 à 9.480** | 54 |
| **1.281 à 1.290** | 54 | **4.881 à 4.890** | 54 | 9.511 à 9.520 | 52 |
| 1.311 à 1.320 | 52 | **4.911 à 4.920** | 54 | 9.521 à 9.530 | 53 |
| **1.361 à 1.370** | 54 | **5.231 à 5.240** | 54 | 9.621 à 9.630 | 52 |
| 1.411 à 1.420 | 53 | 5.251 à 5.260 | 52 | **9.681 à 9.690** | 54 |
| **1.541 à 1.550** | 54 | **5.491 à 5.500** | 54 | **9.791 à 9.800** | 54 |
| 1.601 à 1.610 | 53 | 5.521 à 5.530 | 52 | 9.931 à 9.940 | 53 |
| **1.611 à 1.620** | 54 | **5.691 à 5.700** | 54 | **9.951 à 9.960** | 54 |
| **1.701 à 1.710** | 54 | 5.821 à 5.830 | 52 | **9.971 à 9.980** | 54 |
| **1.791 à 1.800** | 54 | 5.881 à 5.890 | 53 | 9.981 à 9.990 | 44 |
| **1.941 à 1.950** | 54 | 5.921 à 5.930 | 53 | **10.051 à 10.070** | 54 |
| 2.041 à 2.050 | 52 | **6.181 à 6.190** | 54 | 10.501 à 10.510 | 52 |
| 2.051 à 2.060 | 52 | **6.191 à 6.200** | 54 | 10.561 à 10.570 | 53 |
| **2.241 à 2.250** | 54 | **6.271 à 6.280** | 54 | **10.571 à 10.580** | 54 |
| 2.375 à 2.380 | 52 | 6.291 à 6.300 | 53 | **10.601 à 10.610** | 54 |
| 2.381 à 2.390 | 53 | **6.331 à 6.340** | 54 | 10.641 à 10.650 | 53 |
| **2.551 à 2.560** | 54 | **6.441 à 6.450** | 54 | 10.671 à 10.680 | 53 |
| 2.601 à 2.610 | 52 | 6.461 à 6.470 | 53 | **10.701 à 10.710** | 54 |
| 2.681 à 2.690 | 53 | **6.501 à 6.510** | 54 | **11.131 à 11.140** | 54 |
| **2.741 à 2.750** | 54 | **6.721 à 6.730** | 54 | **11.141 à 11.150** | 54 |
| 2.771 à 2.780 | 52 | **6.751 à 6.760** | 54 | **11.241 à 11.250** | 54 |
| **2.831 à 2.840** | 54 | 6.761 à 6.770 | 52 | **11.261 à 11.270** | 54 |
| 2.851 à 2.860 | 49 | **6.771 à 6.780** | 54 | 11.271 à 11.280 | 53 |
| **2.901 à 2.910** | 54 | **6.851 à 6.860** | 54 | 11.281 à 11.290 | 53 |
| 2.921 à 2.930 | 53 | **6.861 à 6.870** | 54 | 11.331 à 11.340 | 54 |
| 3.331 à 3.340 | 52 | **7.031 à 7.040** | 54 | 11.341 à 11.350 | 53 |
| **3.391 à 3.400** | 54 | **7.081 à 7.090** | 54 | **11.651 à 11.660** | 54 |
| **3.421 à 3.430** | 54 | 7.161 à 7.170 | 47 | 11.661 à 11.670 | 52 |
| 3.601 à 3.610 | 53 | **7.321 à 7.330** | 54 | **11.771 à 11.780** | 54 |
| 3.671 à 3.680 | 53 | 7.411 à 7.420 | 53 | **11.831 à 11.840** | 54 |
| **3.691 à 3.700** | 54 | 7.451 à 7.460 | 52 | 11.881 à 11.890 | 53 |
| **3.711 à 3.720** | 54 | 7.591 à 7.599 | 43 | 11.921 à 11.930 | 52 |

Les obligations amorties au tirage du 18 juin 1954 seront remboursables à partir du 20 juillet 1954.

## SOCIETE DOR

**(Anciens établissements Descourtieux.)**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 36, BOULEVARD ANATOLE-FRANCE, AUBERVILLIERS (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 278053 B.

*Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.*

**LISTE NUMERIQUE**

**1° De la série comprenant les 222 obligations sorties au cinquième tirage au sort du 9 juin 1954 et formant, avec les 57 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 279 titres à amortir au 15 août 1954.** Ces obligations seront remboursables à 5.032 F, prime comprise ;

**2° Des séries sorties aux tirages antérieurs et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 80 à 86 | 53 | 212 à 215 | 52 | 2.312 à 2.413 | 51 |
| 87 à 160 | 52 | 216 à 421 | 53 | 3.502 à 3.840 | 54 |

## Anciens Etablissements Servant Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 39 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 7, BOULEVARD PONT-JOUBERT, POITIERS (VIENNE)

Registre du commerce : Poitiers n° 8975 B.

*Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1942.*

**LISTE NUMERIQUE**

**1° De la série des 31 obligations sortie au troisième tirage au sort du 14 juin 1954 et formant, avec les obligations rachetées par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juillet 1954.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F ;

**2° De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

*Obligations échangées.*

| NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 201 à 224 | 53 | 970 à 1.000 | 54 |

## Société Française de Matériel Agricole et Industriel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU ROCHER, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 300153 B.

*Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.*

**LISTE NUMERIQUE**

**1° Des 135 obligations amorties au quatrième tirage d'amortissement effectué le 15 juin 1954** (la société a racheté 153 titres pour compléter cet amortissement) :

**2° Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement et non encore remboursées.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|
| 9.386 à 9.526 | 1952 |
| 15.682 à 15.816 | 1954 |
| 17.473 à 17.602 | 1953 |

**Les obligations sorties en 1954 seront remboursables à partir du 15 juillet 1954.**

## PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 119.010.000 F

SIÈGE SOCIAL : PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)

R. C. : Grenoble n° 13353.

*Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.*

**Huitième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 93 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er septembre 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

# REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

## MAISON J. BOURDELIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 34, RUE WALDECK-ROUSSEAU, LYON

R. C. : Lyon B 3645.

MM. les propriétaires d'obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F « Maison J. Bourdelin » sont informés que le conseil d'administration a décidé de procéder à partir du 31 juillet 1954 au remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation.

Ce remboursement sera effectué au pair de 2.000 F, coupon n° 22, à l'échéance du 15 juin 1955 attaché, aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales et agences.

Les intérêts des titres cesseront de courir à partir du 15 décembre 1954.

Le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser.

# AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Rhône.

PONTS ET CHAUSSÉES. — SERVICE NAVIGATION

*Rivière « La Saône ».*

**Reconstruction de l'écluse de Couzon.**

## AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux de maçonnerie et d'aménagement des abords nécessités par la reconstruction de l'écluse de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), sur la Saône.

### Conditions principales du concours

I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande par lettre recommandée à M. Kirchner, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service navigation), à Lyon, 12, rue du Port-du-Temple, avant le 8 juillet 1954, à seize heures, et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront, à ce moment, le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Lyon, le 16 juin 1954.

*Le préfet du Rhône.*

# BILANS

## CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

**Situation au 30 avril 1954.**

### ACTIF

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Espèces en caisse et à la Banque de France | | | | | | 283.365.376 |
| Portefeuille des effets | | | | | | 9.590.640.056 |
| Portefeuille des titres | | | | | | 3.687.588.471 |
| Avances sur dépôts de titres | | | | | | 16.483.815 |
| Correspondants | | | | | | 27.330.681.695 |
| Emprunteurs — Prêts fonciers — Ordinaires — Sur obligations | | 31.252.254.671 | | | | |
| Sur avance de l'Etat | | 309.190.688 | | | | |
| Sur fonds de modernisation et d'équipement | | 2.436.380.903 | 34.020.830.285 | | | |
| Sur capital social et réserves | | 22.704.023 | (1) | | | |
| (1) Dont 334.855.000 F à l'état d'actes conditionnels. | | | | 34.399.060.285 | | |
| Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées) | | | 378.230.000 | | | |
| Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant | | | 1.668.019.000 | | | |
| Réparation de dommages de guerre | | | 3.663.529.014 | 8.119.535.328 | | |
| Court terme mobilisables | | | 2.787.987.314 | (2) | | |
| (2) Dont 262.855.000 F à l'état d'actes conditionnels. | | | | | 241.801.971.447 | |
| Spéciaux construction — Directs — Métropole — Ordinaires | | 7.419.467.930 | | | | |
| Logements économiques et familiaux | 91.500.000 | 7.510.667.930 | 10.744.141.351 | | | |
| (3) Dont 537.561.000 F à l'état d'actes conditionnels. | | (3) | | | | |
| Afrique du Nord | | 3.233.473.421 | | 199.286.378.834 | | |
| Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées) — Ordinaires | | 179.266.751.483 | 188.542.237.483 | | | 387.665.513.110 |
| Logements économiques et familiaux | | 9.275.486.000 | | | | |
| Prêts maritimes | | | | | 4.727.594 | |
| Prêts aux collectivités publiques — Sur obligations | | | | 103.509.850.468 | | |
| Sur avance de l'Etat | | | | 1.545.945.145 | 145.855.841.099 | |
| Sur fonds de modernisation et d'équipement | | | | 32.568.559.143 | | |
| Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses | | | | 8.231.486.343 | | |
| Débiteurs divers | | | | | | 2.264.520.663 |
| Comptes d'ordre et divers | | | | | | 7.983.146.060 |
| Immeubles | | | | | | 199.217.734 |
| Résultats | | | | | | » |
| Total de l'actif | | | | | | 439.021.187.010 |

### PASSIF

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépôts de fonds en comptes courants | | | | | | 6.078.843.318 |
| Correspondants | | | | | | 12.515.579.526 |
| Fonds national d'amélioration de l'habitat | | | | | | 3.165.277.660 |
| Fonds forestier national | | | | | | 107.707.261 |
| Versements différés — Sur prêts fonciers — Autres que les prêts spéciaux construction — Réalisés et en réalisation | | 478.328.348 | | | | |
| A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs) | | 975.940.000 | | 1.454.268.348 | | |
| Spéciaux construction — Réalisés et en réalisation | | 277.925.750 | | | 190.811.992.581 | |
| A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs) | | 189.079.798.483 | | 189.357.724.233 | | 192.715.376.809 |
| Sur prêts aux collectivités publiques | | | | | 2.903.384.219 | |
| Trésor public : son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936) | | | | | | 1.870.215.236 |
| Trésor algérien : son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952) | | | | | | 1.962.833.785 |
| Fonds de modernisation et d'équipement | | | | | | 35.397.523.455 |
| Obligations foncières — Montant au pair en circulation | | | | | 43.605.115.750 | |
| A déduire : primes à amortir | | | | | 521.134.645 | 43.083.981.105 |
| Obligations communales — Montant au pair en circulation | | | | | 106.184.249.500 | |
| A déduire : primes à amortir | | | | | 1.549.242.006 | 104.635.007.494 |
| Bons à lots en circulation | | | | | | 74.539.159 |
| Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer | | | | | | 1.908.546.231 |
| Créditeurs divers | | | | | | 1.913.281.602 |
| Comptes d'ordre et divers | | | | | | 28.363.014.059 |
| Provisions pour l'amortissement des emprunts | | | | | | 1.151.718.380 |
| Réserves et provisions diverses | | | | | | 1.877.741.939 |
| Capital social | | | | | | 1.200.000.000 |
| Résultats | | | | | | » |
| Total du passif | | | | | | 439.021.187.010 |

### HORS BILAN

| | |
|---|---|
| I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme | 57.640.869.367 |
| II. — Effets représentatifs de crédit à court et à moyen terme circulant sous l'endos de Crédit Foncier de France | 161.057.503.114 |

Certifié conforme aux écritures :

*Le Gouverneur :* HENRI DEROY.

# AVIS DIVERS

## SCHOLA CANTORUM

369, RUE SAINT-JACQUES, PARIS

MM. les actionnaires de la société anonyme Schola Cantorum sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le lundi 19 juillet 1954, à dix-huit heures, au siège social, 269, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes 1952-1953;
Questions diverses.

*Le président directeur général,*
GUY TREAL.

## Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.757.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS
R. C.: Seine n° 350823 B.

**Avis aux actionnaires.**

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1953 a été fixé à 823,17 F brut par action (coupon n° 1), sous déduction des impôts en vigueur.

Le montant net afférent à chaque coupon n° 1 est de 675 F pour l'ensemble des titres.

Le payement aura lieu à partir du 5 juillet 1954:

*A Paris:*

Chez MM. Lazard frères et Cie;
Au Crédit lyonnais;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Banque transatlantique;
Au Comptoir national d'escompte de Paris;
A la Société française de reports et dépôts;
A la Société générale;
Chez MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie;
A la Banque de l'Union parisienne;
A la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque.

*Au Havre:*

Au Crédit industriel de Normandie.

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.755.800.000 F
SIÈGE SOCIAL: 3, RUE D'ANTIN, PARIS (2e)
R. C.: Seine n° 103673; L. B. F. n° 24.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'est tenue le 25 juin 1954, sous la présidence du gouverneur Emmanuel Monick, président du conseil d'administration.

1.205.281 actions étaient présentées ou représentées.

L'assemblée générale a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

Elle a approuvé les compte de l'exercice 1953 et voté la distribution d'un dividende net, après déduction de la taxe proportionnelle, de 400 F par action ancienne de 3.000 F.

Ce dividende sera mis en payement à partir du 5 juillet 1954.

L'assemblée a réélu MM. Louis Wibraite et Raoul de Vitry, administrateurs pour six ans.

Une première assemblée générale extraordinaire, tenue le même jour, a décidé la suspension partielle ou totale du droit de vote double, reconnu par l'article 28 des statuts aux propriétaires d'actions nominatives inscrites à leur nom depuis deux ans au moins, suivant le nombre d'actions appelées à en bénéficier.

Une seconde assemblée générale extraordinaire, tenue également le même jour, a approuvé le regroupement en actions de 5.000 F nominal de toutes les actions, tant anciennes que nouvelles, composant le capital social et l'augmentation simultanée du capital social de 1.133.700.000 F à 1.593.000.000 de francs par l'incorporation au capital social de 459.300.000 F prélevée sur les réserves, ces deux opérations étant réalisées au moyen de l'échange de trois actions de 3.000 F contre deux actions regroupées de 5.000 F nominal.

D'autre part, elle a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social, sur ses simples décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant nominal maximum de dix milliards de francs, soit par l'émission d'actions à souscrire contre espèces, soit par l'incorporation de réserves ou de primes d'émission.

## Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
CAPITAL: 3.811.500.000 F
R. C.: Seine n° 30641 B; Rép. prod.: Seine n° C. A. E. 10799.

**Payement du dividende.**

L'assemblée générale du 24 juin 1954 a décidé la répartition suivante: 350 F net par action de 3.000 F au porteur et au nominatif.

Ce dividende sera mis en payement le 5 juillet 1954, contre remise ou estampillage du coupon n° 92, aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Crédit du Nord, à Paris et dans leurs succursales en France.

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

31 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Syndicat d'initiative de Frangy.** But: développement du tourisme. Siège social: mairie de Frangy (Haute-Savoie).

31 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des familles nombreuses et jeunes foyers de Lauzerte.** But: assurer au point de vue matériel et moral l'étude et la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: café Etienne, Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

31 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Société communale de chasse de Saint-Laurent-sur-Oust.** But: protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Laurent-sur-Oust.

1er juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Amicale des sapeurs-pompiers de Montesquiou-Volvestre.** But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts des sapeurs-pompiers et des membres de leur famille. Siège social: mairie de Montesquiou-Volvestre (Haute-Garonne).

1er juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Comité permanent des fêtes de Montoulieu.** But: organiser des réjouissances publiques, fêtes nationales et locales, défilés, manifestations folkloriques et touristiques, sportives ou artistiques, afin d'animer la vie locale et d'intéresser la jeunesse. Siège social: mairie de Montoulieu.

1er juin 1954. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des maires de Tarn-et-Garonne.** But: étude en commun des questions administratives intéressant les communes du département et faciliter la tâche des maires. Siège social: mairie de Montauban.

3 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Œuvres sociales de la fédération nationale des commerçants non sédentaires.** But: préparer et assurer le financement nécessaire à la réalisation d'œuvres sociales pouvant comprendre: maison de retraite, maison de repos, colonie de vacances. Siège social: 14, rue de Bretagne, Paris.

3 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. **Société communale de chasse de Mesnil-Eury.** But: grouper les chasseurs de la commune, assurer la conservation et le repeuplement du gibier ainsi que la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Laurent, Mesnil-Eury (Manche).

4 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnie Jean-Rodolphe.** But: association théâtrale d'amateurs. Siège social: 92, avenue Jean-Jaurès, Paris.

4 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Coude à coude.** But: cercle éducatif, artistique et d'éducation populaire des anciens prisonniers de guerre de Beaugency. Siège social: mairie de Beaugency.

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **La Lyre brienonaise,** société d'éducation musicale populaire. But: enseignement et interprétation de l'art musical. Siège social: mairie de Brienon.

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des foyers nord-africains de la région bordelaise.** But: création et gestion de foyers, de centres d'hébergement destinés aux travailleurs nord-africains de l'agglomération bordelaise. Siège social: 9, cours Victor-Hugo, Bordeaux.

9 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Syndicat d'initiative et touristique de Bonifacio.** But: étudier toutes les mesures qui pourront contribuer à la prospérité et au développement de la ville de Bonifacio, des stations climatiques, touristiques et thermales corses; provoquer une entente et une action commune entre syndicats des différentes régions de l'île et fournir gratuitement tous renseignements. Siège social: café de la Poste, Bonifacio (Corse).

10 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association amicale du personnel communal de la ville de Trouville-sur-Mer.** But: organisation de fêtes et réjouissances au bénéfice des membres actifs et aussi de leurs enfants; service d'entr'aide au bénéfice des malades et de leur famille. Siège social: mairie de Trouville-sur-Mer (Calvados).

10 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des chasseurs et propriétaires de Bretx et des environs.** But: défense des intérêts cynégétiques. Siège social: mairie de Bretx.

10 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société taurine minimoise.** But: resserrer les liens entre les adhérents; défendre les intérêts des amateurs de spectacles taurins. Siège social: caves Valès, 19, avenue Maignan, Toulouse.

11 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Club nautique brecéen.** But: pratique de l'éducation physique et des sports et essentiellement apprentissage de la natation aux enfants. Siège social: mairie de Brecey (Manche).

11 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **La Persévérante de Grandcamp.** But: établissement de liens d'amitié entre ses membres; récréation et éducation musicale des jeunes gens désirant y adhérer. Siège social: mairie de Grandcamp (Calvados).

11 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Amicale des peintres indépendants.** But: défense de la peinture sous toutes ses formes. Siège social: hôtel du Mont-Ventoux, Carpentras (Vaucluse).

12 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **L'Eveil agonacois.** But: représentations théâtrales. Siège social: salle A la Gaieté, Agonac.

12 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Les Compagnons d'Estelle.** But: propagation de la culture par l'art dramatique. Siège social: chambre de commerce, rue Saint-Vincent, Alès (Gard).

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association sportive de Vitry-en-Artois.** But: encourager les sports et en particulier le football association. Siège social: à la mairie de Vitry-en-Artois.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des contrôleurs de sécurité des caisses régionales de sécurité sociale de France.** But: resserrer les liens d'amitié; défense de la profession. Siège social: 2, rue Pierre-Lhomme, Courbevoie.

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Société Cheminots Entente Nandy - Savigny-le-Temple - Vert - Saint-Denis - Cesson.** But: pratique de tous les sports. Siège social: café-tabac Au Bon Accueil, Cesson.

15 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité des fêtes de Ligron.** But: organiser des fêtes dans la commune. Siège social: mairie de Ligron (Sarthe).

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des élèves et anciens élèves des cours professionnels de la chambre des métiers.** But: réunir et faciliter la formation professionnelle. Siège social: chambre des métiers, 2, rue du Taur, Toulouse.

15 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de défense sanitaire des animaux et de prophylaxie collective de Saint-Gaudens.** But: lutte contre les maladies contagieuses des animaux domestiques. Siège social: coopérative agricole du Comminges, Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Maison de la famille des cantons de Lens, Liévin et Carvin.** But: promouvoir tous services susceptibles de venir en aide aux familles et assurer le fonctionnement d'un secrétariat familial. Siège social: stand 1, cité commerciale, Lens (Pas-de-Calais).

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Syndicat des locataires du Saut-le-Cerf.** But: défense des intérêts des locataires du Saut-le-Cerf. Siège social: 18, route de Jeuxey, Epinal.

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Centre culturel Lacordaire.** But: éducation populaire des enfants, jeunes gens et jeunes filles. Siège social: villa Saint-Dominique, Plateau-d'Assy (Haute-Savoie).

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association amicale d'entr'aide des fonctionnaires et agents de la préfecture, des sous-préfectures et des services annexes de la Seine-Inférieure.** But: entr'aide social. Siège social: préfecture, 23, rue de Fontelle, Rouen.

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Moto-Club de l'Isle-Adam.** But: répandre le goût des sports mécaniques par la motocyclette. Siège social: 12, rue Saint-Lazare, l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Moto-Club de Frangy.** But: développer le sport de la moto. Siège social: mairie de Frangy (Haute-Savoie).

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Clique fleurantine.** But: éducation populaire; vulgarisation de l'art musical auprès des jeunes. Siège social: place du Foirail, Fleurance (Gers).

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Club de tir de l'Amikuze.** But: tir aux armes de chasse. Siège social: café Landa, Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comité des fêtes de Mesnillard.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: mairie de Mesnillard (Manche).

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des services médicaux interprofessionnels de Bonneville - la Roche-sur-Foron.** But: assurer le service médical interentreprises dans le secteur de Bonneville—la Roche-sur-Foron; créer ou administrer le ou les centres interentreprises. Siège social: mairie de Bonneville (Haute-Savoie).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Section de la Sarthe de la Fédération nationale des auberges de la jeunesse.** But: aménager et gérer les auberges de jeunesse; organiser les vacances des jeunes. Siège social: chez M. Daligault, 196, rue Henri-Barbusse, le Mans.

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association départementale des auberges de la jeunesse de la Sarthe, section du Mouvement laïque des auberges de la jeunesse** (centre laïque des auberges de jeunesse et de plein air). But: aménager et gérer les auberges de jeunesse; organiser les vacances des jeunes. Siège social: chez Mlle Stepanski, 185, avenue Rubillard, le Mans.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **L'Etrier d'Avignon.** But: développement de la pratique de l'équitation. Siège social: bar Saint-Roch, boulevard Saint-Roch, Avignon.

## MODIFICATIONS

29 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'association **Maison familiale, Centre paysan de Pontcharra-sur-Turdine** transfère son siège social de Pontcharra-sur-Turdine à Saint-Romain-de-Popey.

# ASSOCIATIONS ETRANGERES

## MODIFICATIONS

11 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'**Union des sociétés féminines polonaises en France** transfère son siège social de la salle Gruchala, rue de la Source, Harnes, au Cercle polonais, rue de Commercy, Harnes (Pas-de-Calais).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.